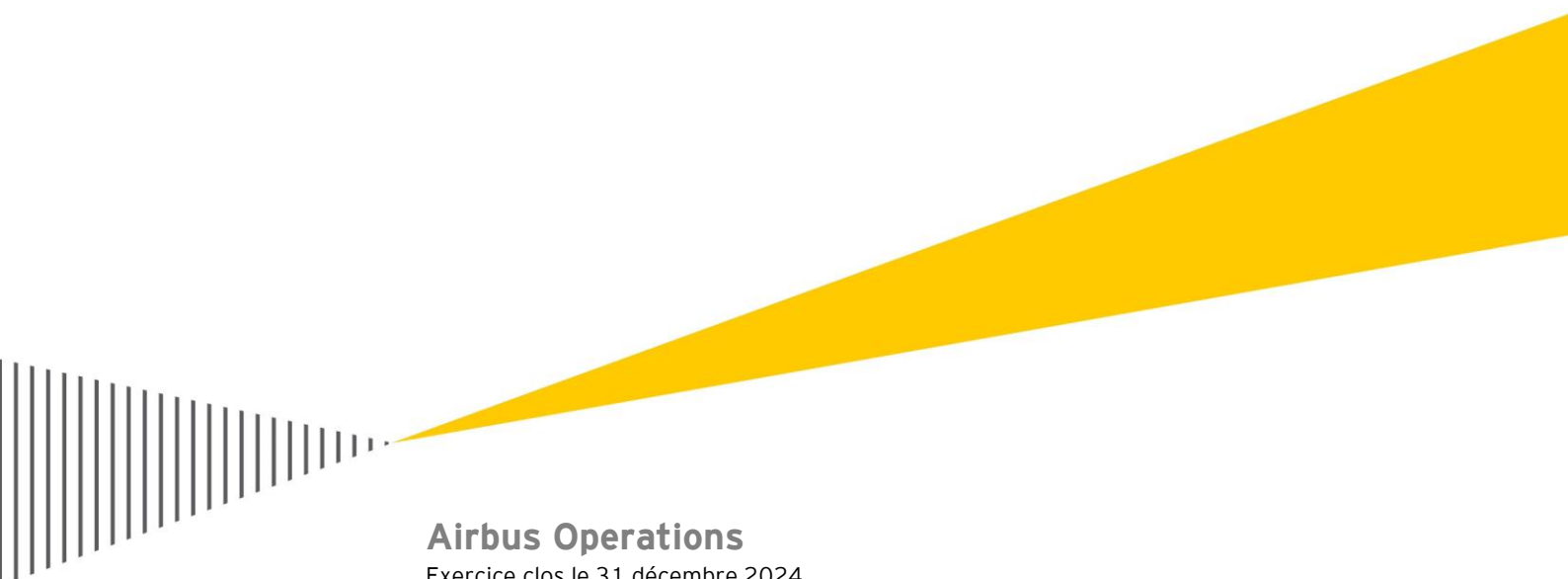




Airbus Operations

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Airbus Operations

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Airbus Operations,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Airbus Operations relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note 2 de l'annexe des comptes annuels :

- ▶ Le paragraphe 2.7 « Advance Pricing Agreement Civil » précise que cet accord de prix de transfert multilatéral a fait l'objet de deux demandes de renouvellement auprès des quatre administrations fiscales concernées pour les périodes fiscales de 2020 à 2024 et de 2025 à 2029, respectivement en juin 2019 et mai 2024, et qu'aucun élément n'a été identifié par la société pouvant remettre en cause l'application de l'accord pour les exercices 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024.
- ▶ Le paragraphe 2.8 « Advance Pricing Agreement A400M » précise que cet accord sur les conditions de rémunération pour les activités de développement, de production et de vente des A400M a fait l'objet de deux demandes de renouvellement auprès des quatre administrations fiscales concernées pour les périodes fiscales de 2020 à 2024 et de 2025 à 2029, respectivement en juin 2019 et mai 2024, et qu'aucun élément n'a été identifié par la société pouvant remettre en cause l'application de l'accord pour les exercices 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives notamment au fonds commercial (paragraphe 2.1) et aux immobilisations financières (paragraphe 2.3).

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes annuels, et nous avons apprécié leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité des administrateurs.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Toulouse, le 13 mai 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Mathilde Ferrand

AIRBUS Operations SAS

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

Exercice : du 01/01/2024 au 31/12/2024

BILAN

ACTIF

M.€.
(Millions d'Euros)

		31/12/2024	31/12/2023
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles	Note 3.1.1	1 016	1 058
Immobilisations corporelles	Note 3.1.1	2 321	2 056
Immobilisations financières	Note 3.1.2	7 699	7 699
TOTAL		11 036	10 812
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours	Note 3.1.3	1 297	1 056
Avances et acomptes versés sur commandes		194	123
Créances d'exploitation	Note 3.1.4	3 813	3 361
Créances diverses	Note 3.1.4	62	68
Valeurs mobilières de placement		-	-
Disponibilités	Note 3.1.7	-	84
Charges constatées d'avance et autres	Note 3.1.5	56	47
TOTAL		5 422	4 739
Ecarts de conversion actif		62	48
TOTAL DE L'ACTIF		16 519	15 599

BILAN		
PASSIF		
		M.€. (Millions d'Euros)
	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES Note 3.1.8		
Capital	1 010	1 010
Primes d'émission, d'apport et de fusion	3 302	3 302
Réserves & RAN	4 869	4 869
Autres capitaux propres	3	3
Résultat de l'exercice	1 760	1 054
Acomptes sur dividendes	-	-
Subventions d'investissement	3	2
Provisions Réglementées	875	899
TOTAL	11 822	11 139
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES Note 3.1.9	626	613
DETTES		
Dettes financières Note 3.1.10	1 813	1 637
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	109	130
Dettes d'exploitation Note 3.1.11	1 984	1 930
Dettes diverses Note 3.1.12	93	75
Produits constatés d'avance et autres Note 3.1.13	21	21
TOTAL	4 019	3 794
Ecarts de conversion passif	52	53
TOTAL DU PASSIF	16 519	15 599

COMPTE DE RESULTAT			
		M.€. (Millions d'Euros)	
		31/12/2024	31/12/2023
Chiffre d'affaires	Note 3.1.15	13 183	11 861
Autres Produits d'exploitation		497	358
Achats Consommés et variations de stocks	-	9 367	- 8 752
VALEUR AJOUTEE		4 313	3 468
Subventions d'exploitation		108	123
Impôts, taxes et versements assimilés	-	75	- 67
Charges de personnel	-	1 452	- 1 402
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		2 894	2 121
Reprises aux amortissements et aux provisions		242	392
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	731	- 688
Transferts de charges (1)		8	13
Autres produits		1	0
Autres Charges	-	301	- 257
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 113	1 582
Dividendes et quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		-	-
Frais Financiers nets	-	83	- 82
Produits Financiers nets		237	28
Résultat de change		0	0
Dotations et reprises Financières aux amortissements et provisions, transferts de charges		-	-
Résultat Financier	Note 3.1.18	154	- 54
RESULTAT COURANT		2 267	1 528
Résultat exceptionnel	Note 3.1.19	27	- 183
RESULTAT NET AVANT IMPOT & PARTICIPATION		2 294	1 345
Impôts sur les Bénéfices & Participation des salariés	Notes 3.1.20, 3.1.21 et 3.1.24	- 534	- 291
RESULTAT NET TOTAL		1 760	1 054

(1) Dont transfert de charges indemnités assurance	1,46
-Dont transfert de charges voitures de fonction	0,58
-Dont transfert de charges autres avantages en nature	6,40
-Dont autres transfert de charges	

1. EVENEMENTS MAJEURS SURVENUS DURANT L'EXERCICE

1.1 Environnement géopolitique et macroéconomique

Dans le cadre de l'environnement complexe et changeant, notamment avec les incertitudes géopolitiques et les challenges spécifiques liés à la chaîne d'approvisionnement qui se sont matérialisés au cours de l'année 2024, Airbus a lancé un programme d'amélioration spécifique à l'activité avions commerciaux. Ce programme vise à se concentrer sur les priorités et à optimiser l'efficacité opérationnelle en s'appuyant sur les activités cœur de métier. Cela a pour objectif de sécuriser la montée en cadence sans compromettre la sécurité, la qualité et le respect des normes.

La guerre en Ukraine a accru l'exposition d'Airbus au risque de perturbation de la chaîne d'approvisionnement étant donné qu'une partie du titane utilisé par la Société provient de la Russie, directement et indirectement par l'intermédiaire des fournisseurs de la Société. Par conséquent, un plan de réduction des risques a été mis en place et a permis de trouver des alternatives pour éviter toute rupture dans les approvisionnements. Cela a évité à Airbus toute perturbation de la production en 2024.

En 2024, Airbus a respecté l'ensemble des réglementations et sanctions applicables à ses installations et activités en Russie, lesquelles pourraient se durcir en 2025.

1.2 Activité commerciale

La performance de la Société doit s'apprécier au regard de celle d'Airbus dans son ensemble. En 2024, Airbus a livré 766 avions à 86 clients soit une augmentation de 4% par rapport à 2023. Le nombre de livraisons a été conforme aux objectifs malgré la complexité de l'environnement opérationnel liée aux défis rencontrés par la chaîne d'approvisionnement et aux tensions géopolitiques. Airbus continue d'augmenter les cadences conformément au plan annoncé pour répondre à la forte demande, reflétée par un carnet de commandes sans précédent (plus de 8 600 avions).

Dans le contexte de cette montée en cadence, la capacité de livraison d'A321 d'Airbus s'est accrue, la production étant désormais assurée par l'ensemble de ses sites d'assemblage.

Le programme de la famille A320 poursuit sa montée en cadence pour atteindre 75 avions par mois en 2027. Airbus stabilise désormais la production mensuelle d'A330 autour de 4 avions par mois. Des difficultés spécifiques à la chaîne d'approvisionnement, notamment avec Spirit AeroSystems, pèsent actuellement sur la montée en cadence de l'A350 et de l'A220. Concernant l'A350, Airbus maintient son objectif de cadence de 12 appareils en 2028 et ajuste la mise en service de la version cargo de l'A350, désormais prévue au second semestre 2027.

Afin de relever les défis spécifiques de sa chaîne d'approvisionnement, comme annoncé le 1er juillet 2024, Airbus a signé une lettre d'intention pour acquérir certains ensembles constitutifs auprès de Spirit AeroSystems. Entre-temps, le processus de due diligence s'est poursuivi et l'évaluation de l'intégration des sites de production concernés aux activités d'Airbus a progressé. La finalisation de cette acquisition et le lancement de l'intégration de ces activités constituent une priorité absolue pour l'année à venir.

1.3 Litiges

Procès du vol Air France 447

Le 1er juin 2009, un A330 assurant le vol AF447 opéré par Air France entre Rio de Janeiro et Paris a disparu au-dessus de l'océan atlantique avec 228 personnes à son bord. L'épave a été retrouvée en avril 2011 après plusieurs campagnes de recherche organisées par le Bureau d'Enquêtes et d'Analyses (BEA), qui a publié son rapport d'enquête final en juillet 2012. À la suite de l'accident, le parquet de Paris a ouvert une enquête pour homicide involontaire et Airbus SAS a été mise en examen en mars 2011. En septembre 2019, les juges d'instruction ont clos l'enquête et prononcé un non-lieu général après une analyse approfondie des éléments techniques et juridiques de l'affaire. Cependant, la Cour d'Appel de Paris a annulé la décision des magistrats instructeurs et a ordonné un procès pour homicide involontaire. Le pourvoi en cassation formé par Airbus contre cette décision a été jugé irrecevable par la Cour de Cassation. Un nouveau procès a eu lieu au cours du quatrième trimestre de 2022, à la suite duquel le Tribunal Correctionnel de Paris, par jugement du 17 avril 2023, a mis hors de cause Airbus sur le plan pénal tout en retenant sa responsabilité civile. Le 26 avril 2023, le Parquet Général de Paris a fait appel du jugement de relaxe d'Airbus et d'Air France. L'affaire sera, par conséquent, rejugée en totalité devant la Cour d'Appel de Paris à partir de septembre 2025.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de la société ont été établis suivant les principes comptables généralement admis conformément à la réglementation en vigueur, résultant de l'application du règlement ANC n°2014-03, mis à jour par le règlement n°2016-07.

L'établissement des comptes annuels nécessite de la part de la direction de la Société d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Ces estimations ou hypothèses peuvent être révisées d'exercice en exercice.

L'exercice a une durée de 12 mois et couvre la période du 01/01/2024 au 31/12/2024. L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

2.1 FONDS COMMERCIAL

Avec effet rétroactif au 1er janvier 2009, la fusion absorption d'Airbus France SAS par Airbus Holding SAS a généré un mali technique correspondant à la différence entre la valeur des titres détenus par Airbus Holding SAS et l'actif net négatif apporté par Airbus France SAS. Ce mali est enregistré en fonds de commerce. Sa valeur d'utilité est appréciée sur la base de la valorisation au prorata de la part industrielle de la société dans la Division Airbus telle qu'intégrée dans les comptes consolidés du groupe.

Une partie de ce fonds de commerce pour une valeur de 440 millions d'euros a été apportée à Stelia Aerospace SAS au 1^{er} janvier 2022.

2.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, de production ou d'apport.

Les règlements CRC n° 2002-10 (relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs) et n° 2004-06 (relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs) sont appliqués dans les comptes de la société.

Les logiciels autonomes conçus en interne sont comptabilisés à l'actif.

Les immeubles, les agencements de bâtiments, les ouvrages d'infrastructure, le matériel aérien immobilisé, le matériel de transport et le mobilier de bureau font l'objet d'un amortissement linéaire. L'amortissement dégressif est pratiqué pour les biens y ouvrant droit, sachant que l'écart entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire est porté en amortissement dérogatoire au passif du bilan. Est également enregistré en amortissement dérogatoire le différentiel d'amortissement consécutif au changement de durée opéré à partir du 1er janvier 2005.

Les principales durées d'utilisation et d'usage appliquées sont les suivantes :

- Logiciels acquis et logiciels développés : 1 à 3 ans,
- Constructions et composantes de constructions : 6 ans à 50 ans,
- Ouvrages d'infrastructures et installations générales : 10 à 30 ans,
- Installations complexes spécialisées : 6 ans à 10 ans,
- Matériels et outillages industriels (hors Outillages Techniques Spécialisés A350, A400M, A330neo, A320neo et Beluga XL amortis en fonction d'unités d'œuvre) : 3 ans à 10 ans,
- Matériel aérien immobilisé : 3 à 20 ans,
- Matériel informatique et autres immobilisations corporelles : 3 à 15 ans.

Les intérêts des emprunts spécifiques à l'achat ou à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût des immobilisations.

2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute des participations et des titres est constituée par le coût d'acquisition historique ou par la valeur d'apport.

Lorsque la valeur d'inventaire de ces participations devient inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence. Dans le cas des titres de participation, la valeur d'inventaire est généralement établie par référence aux capitaux propres, mais aussi en fonction de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de l'utilité des participations considérées pour l'entreprise.

Les créances et prêts rattachés aux participations sont enregistrés à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsqu'apparaît une perte probable.

2.4 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont valorisés au coût d'achat moyen pondéré.

Les en-cours de production, les produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût de production, sans tenir compte des charges financières, des frais de recherche et développement, des frais d'administration et de distribution, des impôts fonciers et des charges de sous-activité.

Des dépréciations sont constatées lorsque leur coût se trouve supérieur à la valeur probable de réalisation.

2.5 CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsqu'une perte probable apparaît.

2.6 OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES HORS ZONE EURO

Les opérations en devises sont converties en euros au cours de clôture en vigueur à la date de la transaction (ou un cours représentant une approximation raisonnable) et les dettes et créances sont réévaluées au cours de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits, suivant le cas, en écart de conversion actif ou en écart passif.

Par ailleurs, les pertes de change latentes font l'objet de provisions pour risques et les gains latents ne sont pas inclus dans les résultats.

Les en-cours de production, achetés dans l'année en devise USD, sont enregistrés au taux historique.

Ci-dessous sont détaillés les APA pour lesquels en l'absence d'accord formel des autorités fiscales compétentes les prix de transfert sont appliqués dans la continuité des accords applicables jusqu'à fin 2019. Il est à noter que si les accords finalement agréés par les autorités fiscales compétentes étaient différents, cela aurait pu avoir un impact sur les comptes.

2.7. Advance Pricing Agreement Civil

2.8. Advance Pricing Agreement A400M

2.7 ADVANCE PRICING AGREEMENT CIVIL

Le 27 avril 2004, un accord préalable de prix de transfert multilatéral (Advanced Pricing Agreement) a été signé par les autorités fiscales allemandes, espagnoles, françaises et britanniques. Cet accord couvre les activités communes « Common Business » d'Airbus exécutées par Airbus SAS et les quatre entités nationales « NATCO's » (Airbus Operations SAS, Airbus Operations GmbH, Airbus Operations Ltd et Airbus Operations S.L). L'avion de transport militaire A400M est exclu de l'accord.

La méthode de prix de transfert prévoit un partage des résultats, selon laquelle ce résultat généré par l'activité « Common Business » est :

- Alloué à Airbus SAS selon la méthodologie « cost plus » afin de compenser les fonctions centrales assumées par l'entité ;
- Et pour la part résiduelle, partagé entre les quatre Airbus Operations sur la base d'une clé d'allocation, représentant leur contribution respective dans ce résultat résiduel (la clé d'allocation utilisée vise à refléter la part respective des charges de production et de développement encourus dans les quatre Airbus Operations).

Cet accord a été reconduit par les autorités fiscales sur les mêmes bases jusqu'à la fin de l'exercice 2019.

Conformément aux dispositions de l'accord, deux demandes de renouvellement, une pour la période 2020-2024 et une autre pour la période 2025-2029 ont été déposées auprès des quatre administrations fiscales respectivement en juin 2019 et en mai 2024. À ce jour, aucun élément n'a été identifié remettant en cause l'application de l'accord pour les exercices 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024.

2.8 ADVANCE PRICING AGREEMENT A400M

Un APA spécifique au programme A400M a été signé formellement en 2013 par les quatre administrations fiscales (France, Allemagne, Espagne, Royaume-Uni). Cet accord détermine les conditions de rémunération des sociétés Airbus SAS, Airbus Operations SAS, Airbus Operations GmbH, Airbus Operations Ltd, Airbus Defence & Space GmbH et Airbus Defence & Space SAU pour les activités de développement, de production et de vente des A400M à la société AMSL, qui a pour clients différentes nations, la plupart représentées par l'OCCAR. Une structure en participation de droit espagnol (UTE) permet de partager les résultats des ventes de ces avions et les éventuelles pertes à terminaison à prévoir.

Selon le portage des risques liés convenu contractuellement avec Airbus SAS, les coûts de développement encourus par la société sur cet avion ont été enregistrés en charges de l'exercice.

Au 31 décembre 2024, les coûts de production des avions A400M non livrés sont enregistrés dans les comptes d'encours.

Cet accord a été reconduit par les autorités fiscales sur les mêmes bases jusqu'à la fin de l'exercice 2019. Comme proposé par l'accord, une demande de renouvellement pour les périodes fiscales de 2020 à 2024 a été déposée en juin 2019 aux quatre administrations fiscales. A cette date, aucun élément n'a été identifié pouvant remettre en cause l'application de l'accord pour les exercices 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024.

2.9 ACCORD DE PARTAGE DU CHIFFRE D'AFFAIRES RELATIF AUX ACTIVITES DE SERVICES ET DE SUPPORT DE L'A400M

Les sociétés Airbus SAS, Airbus Operations SAS, Airbus Operations GmbH, Airbus Operations Ltd, Airbus Defence & Space SA et Airbus Defence & Space GmbH ont signé un accord de répartition du chiffre d'affaires relatif aux activités de services et de support de l'A400M. Cet accord définit les modalités de rémunération des sociétés concernées pour les activités réalisées depuis qu'elles ont débuté.

2.10 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement totalement autofinancés sont pris en charge dans l'exercice même de leur comptabilisation.

Les avances remboursables reçues de l'Etat sont comptabilisées en dettes. Leur remboursement vient en diminution de ces dettes.

Traitement des outillages spécialisés, installations d'essais et prototypes

Les frais de réalisation des outillages spécialisés de série sont enregistrés en compte d'immobilisations corporelles. Concernant les programmes A350, versions NEO et Beluga XL, l'amortissement des coûts est constaté au prorata des avions entrés au cours de la période en poste d'assemblage final sur le nombre total théorique d'avions à produire du programme. Toutefois si, annuellement, le cumul des amortissements ainsi calculés est inférieur au cumul des amortissements minimum linéairement calculés sur 10 ans, pour respecter la norme fiscale en la matière, la différence est constatée en amortissement dérogatoire. Pour les programmes antérieurs, les coûts sont amortis linéairement sur 5 ans.

Le coût des installations d'essais (Engineering Tests Rigs) et les frais de réalisation des prototypes des programmes A350 et versions NEO sont enregistrés en compte d'immobilisations corporelles amortis linéairement sur 10 ans.

2.11 CONTRATS A LONG TERME

Pour les contrats à long terme comptabilisés selon la méthode de l'avancement, les livraisons et les prestations partielles sont comptabilisées en chiffre d'affaires afin de constater, après déduction des charges liées à l'exécution du contrat, la quote-part du résultat à terminaison correspondant au pourcentage d'avancement des travaux.

Pour les contrats à long terme comptabilisés selon la méthode de l'achèvement, le résultat et le chiffre d'affaires ne sont acquis que lors des livraisons. En cours d'exécution, les en-cours sont valorisés et comptabilisés à hauteur des charges qui ont été enregistrées à la clôture de l'exercice, aucune marge n'est prise en compte ni aucun chiffre d'affaires dégagé. En fin de contrat, le résultat est constaté lors des livraisons en même temps que la totalité du chiffre d'affaires.

2.12 PROVISION REGLEMENTEES

Les provisions réglementées concernent les amortissements dérogatoires calculés selon la législation fiscale en vigueur.

2.13 PROVISIONS POUR PERTES A TERMINAISON

Dans le cas des contrats long terme sur les activités « Specific Business » (hors APA) d'Airbus Operations SAS, les commandes en perte peuvent donner lieu à la constitution de provisions pour pertes à terminaison. Les pertes probables, dès lors qu'elles sont connues, donnent lieu à dépréciation des en-cours pour la part de production réalisée, et à constitution de provisions pour risques pour le complément.

Elles sont déterminées sur la base d'une prévision de résultat à terminaison régulièrement actualisée.

Pour l'ensemble des activités du « Common Business » (APA) d'Airbus, le résultat à terminaison est calculé au niveau de la SEP.

2.14 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque la Société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources estimable au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées par le management en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

2.15 PROVISIONS POUR PRESTATIONS A FOURNIR

Les travaux, consécutifs à une vente, que l'entreprise devra réaliser pour respecter ses engagements, doivent être provisionnés dès l'exercice de comptabilisation de la vente lorsque leur montant peut être déterminé avec une assurance raisonnable.

En raison de la cession mensuelle des coûts comptabilisés au sein d'Airbus, il n'y a pas lieu de constater de provision pour prestations à fournir au titre des activités communes.

2.16 PROVISIONS POUR GARANTIE

Les provisions pour garantie enregistrées par Airbus concernent l'activité avionique. Les équipements Avionique sont garantis trois ans. Leur nombre et leur variété imposent un traitement statistique du coût de la garantie.

2.17 PROVISIONS POUR CHARGES DE PERSONNEL

2.17.1 Provisions pour indemnités de départ en retraite

La dette actuarielle relative aux indemnités de départ en retraite et aux médailles du travail des personnels de la société a été évaluée par un cabinet d'actuaire à partir d'hypothèses actuarielles actualisées à fin d'exercice.

Ces engagements sont provisionnés dans les comptes de l'exercice.

La part des engagements non provisionnée à fin d'exercice est enregistrée sur la durée d'activité moyenne résiduelle prévisionnelle au sein de la société, conformément à la méthode 1 (méthode dite du corridor) de la recommandation n°2013-R.02 de l'ANC.

En cas de gestion externe, les primes et cotisations sont comptabilisées en charges si elles constituent des actifs de régime. En contrepartie, la provision pour retraite est reprise pour ne faire apparaître au bilan que le montant de l'engagement non couvert.

2.17.2 Provisions pour médailles du travail

La provision est calculée au fur et à mesure du temps de présence des salariés, en fonction de la probabilité que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour l'octroi d'une médaille et prenant en compte les gratifications qui risquent d'être versées pour toute la période de travail.

2.18 PRINCIPES D'INTEGRATION AU GROUPE FISCAL AIRBUS SAS

Les relations commerciales (achats, ventes, règlements) au sein d'Airbus sont constatées dans les comptes clients et fournisseurs. La société Airbus Operations SAS est, dans le cadre de l'impôt, dans le régime de l'intégration fiscale du groupe fiscal Airbus SAS. A ce titre, elle verse à la société mère, Airbus SAS, le montant d'impôt sur les sociétés qu'elle aurait dû constater et payer à l'administration fiscale comme si elle était imposée séparément. Les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice. Sur l'exercice où les filiales redeviendront bénéficiaires, la société mère supportera alors une charge d'impôt.

2.19 CONSOLIDATION

Conformément à l'article L 233-17 du Code de Commerce, Airbus Operations SAS est exemptée, en tant que mère de sous-groupe, d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe. En effet, les comptes individuels de la Société, ainsi que ceux des sociétés qu'elle contrôle et sur lesquelles elle exerce une influence notable, sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la société européenne Airbus SE.

2.20 TRANSACTION AVEC LES PARTIES LIEES

Aucune transaction avec les parties liées présentant une importance significative et non conclue à des conditions normales de marché n'est intervenue sur l'exercice.

2.21 CONTROLES FISCAUX EN COURS ET AUTRES POINTS FISCAUX

Le contrôle fiscal sur place portant sur les exercices 2019 et 2020 est terminé. La société a reçu une proposition de rectification en juillet 2023 et une proposition complémentaire fin 2023. La société a constitué les provisions correspondantes et adressé aux services fiscaux ses observations. Les discussions sont toujours en cours.

Un contrôle fiscal portant sur les exercices 2021 et 2022 est actuellement en cours. Une proposition de rectification a été reçue au titre de l'exercice 2021. La société a constitué les provisions correspondantes et adressé aux services fiscaux ses observations. Le contrôle est toujours en cours

3. INFORMATION RELATIVE AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

3.1 ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

3.1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

M.€. (Millions d'Euros)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	31/12/2024			31/12/2023
	Brut	Amortissements ou provisions	Net	Net
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, logiciels et autres	1 658	1 554	104	123
Fonds commercial	857	-	857	857
Droit au bail	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	56	-	56	78
TOTAL	2 570	1 554	1 016	1 058

M.€. (Millions d'Euros)				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	31/12/2024			31/12/2023
	Brut	Amortissements ou provisions	Net	Net
Terrains et agencements de terrains	96	59	37	15
Constructions	726	389	337	38
Installations techniques, matériels et outillages ind	5 492	4 224	1 268	1 247
Autres immobilisations corporelles	510	425	85	81
Immobilisations mises en concessions	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	594	-	594	392
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	0	-	0	0
TOTAL	7 419	5 098	2 321	2 056

Les acquisitions principales en 2024 concernent :

- Pour les immobilisations incorporelles, des logiciels développés en interne pour un montant global de 55 M€ (Digital) et logiciels acquis pour 11 M€,
- Pour les immobilisations corporelles, les acquisitions principales sont les suivantes :
 - o Constructions projet FAL A321 JLL second line pour 35 M€,
 - o Jigs & Tools du programme Single Aisle pour 208 M€,
 - o Jigs & Tools du programme A350 pour 98 M€ (dont A350F 41 M€),
 - o Jigs & Tools du programme Long Range pour 22 M€,
 - o Engineering Test Rigs Single Aisle pour 18 M€.

Les variations des valeurs brutes pour les immobilisations incorporelles et corporelles, sur les exercices 2024 et 2023 sont les suivantes :

31/12/24 (Millions d'Euros)					
Rubriques et Postes	VALEURS BRUTES				
	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Mises en service / reclassement	Fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement	-		-		-
Frais de recherche et de développement	-	-	-		-
Concessions, brevets, licences, logiciels et autres	1 573	3	- 2	83	1 658
Fonds commercial	857	-	-	-	857
Autres immobilisations incorporelles	0				0
Immobilisations incorporelles en cours	78	63	-	85	56
					-
TOTAL	2 508	66	- 2	2	2 570
IMMOBILISATION CORPORELLES					
Terrains	166	-	- 0	70	96
Constructions	579	-	- 0	147	726
Installations techniques, matériels et outillages ind	5 391	16	- 196	281	5 492
Autres immobilisations corporelles	499	16	- 17	13	510
Immobilisations corporelles en cours	392	572	-	370	594
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	0	-		0
TOTAL	7 027	603	- 213	2	7 418

31/12/23 (Millions d'Euros)					
Rubriques et Postes	VALEURS BRUTES				
	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Mises en service / reclassement	Fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement	-		-		-
Frais de recherche et de développement	-		-		-
Concessions, brevets, licences, logiciels et autres	1 447	2	- 1	126	1 573
Fonds commercial	857	-	-	-	857
Autres immobilisations incorporelles	0				0
Immobilisations incorporelles en cours	113	90	-	125	78
					-
TOTAL	2 417	92	- 1	1	2 508
IMMOBILISATION CORPORELLES					
Terrains	91	-	- 0	75	166
Constructions	510	-	- 1	70	579
Installations techniques, matériels et outillages ind	5 243	19	- 70	198	5 391
Autres immobilisations corporelles	511	13	- 40	16	499
Immobilisations corporelles en cours	332	420	-	360	392
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	0	-		0
					-
TOTAL	6 686	452	- 110	1	7 027

Les variations des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles, sur les exercices 2024 et 2023 sont les suivantes :

31/12/24 (Millions d'Euros)					
Rubriques et Postes	AMORTISSEMENTS				
	CUMULES Début exercice	Augmentations	Diminutions	Reclassement	CUMULES Fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement	-	-	-		-
Frais de recherche et de développement	-	-	-		-
Concessions, brevets, licences, logiciels et autres	1 451	105	2	-	1 554
Fonds commercial	-	-	-		-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-		-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-		-
	-				
TOTAL	1 451	105	2	-	1 554
IMMOBILISATION CORPORELLES					
Terrains	56	4	0		59
Constructions	354	35	0	-	389
Installations techniques, matériels et outillages industriels	4 143	275	194	0	4 224
Autres immobilisations corporelles	418	23	16	0	425
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-		-
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	-	-		-
TOTAL	4 971	337	210	0	5 098

31/12/23 (Millions d'Euros)					
Rubriques et Postes	AMORTISSEMENTS				
	CUMULES Début exercice	Augmentations	Diminutions	Reclassement	CUMULES Fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement	-	-	-		-
Frais de recherche et de développement	-	-	-		-
Concessions, brevets, licences, logiciels et autres	1 356	95	1	-	1 451
Fonds commercial	-	-	-		-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-		-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-		-
	-				
TOTAL	1 356	95	1	-	1 451
IMMOBILISATION CORPORELLES					
Terrains	52	3	0		56
Constructions	328	26	0	-	354
Installations techniques, matériels et outillages industriels	3 930	282	69	0	4 143
Autres immobilisations corporelles	433	25	40	0	418
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-		-
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	-	-		-
TOTAL	4 744	336	109	0	4 971

3.1.2 Immobilisations financières

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	M.€. (Millions d'Euros)			
	31/12/2024			31/12/2023
	Brut	Amortissements / dépréciations	Net	Net
Titres de participation	7 624	-	7 624	7 624
Prêt intra-groupe à Euribor 3mois	-	-	-	-
Prêts au 1 % logement	74	-	74	74
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres immobilisations Financières	1	-	1	1
TOTAL	7 699	-	7 699	7 699

Au sein des immobilisations financières, les titres de participations ont varié au cours des exercices 2024 et 2023 du fait des opérations suivantes :

VARIATION DES TITRES DE PARTICIPATIONS <i>(Millions d'Euros)</i>	M.€.	
	2024	2023
MONTANT NET DEBUT EXERCICE	7 624	7 598
Acquisitions & souscriptions		
Cessions & fusions (nettes)		
Apport partiel d'actifs de titres Airbus Operations SL par		26
Dotations aux amortissements et dépréciations		
Reprises sur amortissements et dépréciations		
MONTANT NET FIN EXERCICE	7 624	7 624

Les tableaux ci-après détaillent les renseignements concernant les filiales et participations :

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (Décret 83- 1020 du 29 novembre 1983 - article 24-11°)		M.€. (Millions d'Euros)	
		31/12/2024	
	Pourcentage détenu	Valeur comptable des titres	
		Brute	Nette
A - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS			
1. Filiales (plus de 50% du capital détenu)			
Airbus Operations sl	100,00%	77	77
Premium Aerotech Gmbh renommée Airbus gmbh en 2023	94,67%	2 400	2 400
Airbus Operations ltd	100,00%	5 144	5 144
Star Real Estate	97,48%	2	2
2. Participations (10 à 50% du capital détenu)			
Corse Composite Aéronautiques	25,56%	1	1
3. Autres participations			
Pays de la Loire croissance	1,53%	0,2	0,2
Tarmac Aerosave	2,68%	0,01	0,01
TOTAL		7 624	7 624

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (Décret 83- 1020 du 29 novembre 1983 - article 24-11°)				Données 2023			M.€. <i>(Millions d'Euros)</i>	
				31/12/2023				
A - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS	Capitaux	dont	Pourcentage	Dont Résultat	Dividendes	Chiffre	Valeur comptable des titres	
	propres	Capital	détenu	dern. Ex.clos	distribués	d'affaires	Brute	Nette
1. Filiales (plus de 50% du capital détenu)								
Airbus Operations sl	737	52	100,00%	78	200	1 524	77	77
Premium Aerotech Gmbh renommée AIRBUS GMBH en 2023	1 656	938	94,67%	720		974	2 400	2 400
Airbus Operations ltd	M€ 2,018	M€ 1467	100,00%	M€ 437		M€ 4,340	5 144	5 144
STAR REAL ESTATE	399	2	97,48%	23	11	77	2	2
2. Participations (10 à 50% du capital détenu)								
CORSE COMPOSITE AERONAUTIQUES	9	2	25,56%	0		55	1	1
3. Autres participations								
Pays de la Loire croissance (données 2024)	10	14	1,53%	(3)		0	0,3	0,3
Tarmac Aerosave	33	0,50	2,68%	12	0,3	63	0,01	0,01
TOTAL							7 624	7 624

3.1.3 Stocks

STOCKS ET EN-COURS				
<i>(Millions d'Euros)</i>				
	31/12/2023	31/12/2024		
	Net	Brut	Dépréciations	Net
Matières premières et autres approvisionnements	696	986	94	893
En-cours de production	306	422	86	335
Produits intermédiaires et Finis	54	80	11	69
TOTAL	1 056	1 487	190	1 297

L'augmentation nette des stocks est de 241 M€ se décomposant en :

- +197 M€ de stocks de matières premières suite à la crise mondiale sur le titane et les composants,
- +44 M€ des autres stocks du fait du ramp-up des programmes ainsi que de la sécurisation des fournisseurs.

3.1.4 Créances

<i>(Millions d'Euros)</i>					
	31/12/2024			Dont à + 1 an	31/12/2023
	Brut	Dépréciations	Net	Net	Net
CREANCES D'EXPLOITATION					
Créances clients et comptes rattachés	3 642	171	3 472		3 018
Autres créances d'exploitation	341	-	341		343
TOTAL CREANCES D'EXPLOITATION	3 984	171	3 813	-	3 361
- dont entreprises liées	3 346		3 346		2 942
CREANCES DIVERSES					
Créances diverses	62	-	62		68
TOTAL CREANCES DIVERSES	62	-	62		68
- dont entreprises liées	57	-	57	-	56
TOTAL GENERAL	4 046	171	3 875	-	3 429
- dont entreprises liées	3 403	-	3 403	-	2 998
- dont produits à recevoir	- 0	-	0	-	0
- dont diminutions liées aux écarts de conv. Actif	- 13	-	13	-	11
- dont augmentations liées aux écarts de conv. Passif	- 3	-	3	-	1

Les créances d'exploitation avec les entreprises liées (3 346 M€) sont notamment constituées de la quote-part de marge commerciale annuelle rétrocédée par la SEP et revenant à la société (2 010 M€ de partage de résultat).

3.1.5 Charges constatées d'avance et autres

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE ET AUTRES (Millions d'Euros)			
	31/12/2024	Dont à + 1 an	31/12/2023
Charges constatées d'avance	56	-	47
Charges à répartir	-	-	-
Primes de remboursement des obligations	-	-	-
Ecart de conversion actif	62	-	48
TOTAL	118	-	95
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
	31/12/2024	Dont à + 1 an	31/12/2023
Charges constatées d'avance sur services extérieurs	56	-	47
Autres charges constatées d'avance	-	-	-
TOTAL	56	-	47

3.1.6 Valeurs mobilières de placement

Néant.

3.1.7 Disponibilités et emprunts auprès des Etablissements de crédit

DISPONIBILITES ET EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT M.€. (Millions d'Euros)			
	31/12/2023	Variation nette de trésorerie sur l'exercice 2024	31/12/2024
Banques	-		-
Valeurs à l'encaissement	-		-
Compte courant de Trésorerie du cash pooling groupe Airbus	84	- 240	- 155
TOTAL	84	- 240	- 155

3.1.8 Capitaux propres

Le capital est composé de 1 010 319 745 actions de valeur nominale de 1 EURO chacune.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES		M.€. (Millions d'Euros)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2023 Résultat inclus		11 139
Capital		1 010
Primes d'émission, d'apports et de fusion		3 302
Réserves et report à nouveau		4 869
Autres capitaux propres		3
Résultat de l'exercice N-1		1 054
Subventions d'investissements		2
Provisions réglementées		899
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2024 Résultat inclus		11 139
Augmentation du capital		0
Augmentations primes d'émission, de fusion, d'apport		0
Dividendes versés sur exercice N-1		-1 054
Autres capitaux propres		0
Augmentations des Provisions réglementées & Subvention d'investissement *(1)		138
Diminution nette des Provisions réglementées et Subvention d'investissement *(2)		-160
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2024 avant résultat		10 062
Résultat net de l'exercice après impôt		1 760
Acomptes sur dividendes		
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/24 résultat inclus		11 822

*(1) Dont dotation amortissements dérogatoires : 136 M.€.

*(2) Dont reprise amortissements dérogatoires : - 160 M.€.

*(1) Dont augmentation subventions : 2 M.€.

*(2) Dont reprise subventions : - 0 M.€.

Conformément à la Décision de l'Associé Unique Airbus SAS en date du 25 juin 2024, le résultat de l'exercice 2023 a été entièrement distribué à Airbus SAS pour un montant de 1.054.331.745 euros. Ce dernier a été mis en paiement en date du 25 septembre 2024.

3.1.9 Provisions pour risques et charges

TABLEAU DE VARIATION DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES						M.€. (Millions d'Euros)
	31/12/2023	Dotation de l'exercice	Reprise (utilisée)	Reprise (non utilisée)	Reclassement	31/12/2024
Garanties clients	-					-
Prestations à fournir	-	-	-			-
Perte à terminaison *	153	6	- 18			141
Indemnités de départ en retraite	343	28	- 13			358
LTIP Unit plan	2	-	1			1
Médailles du travail	29	4	- 2			31
Provisions pour risques et charges de personnel	374	32	- 14	-		390
Pertes de changes	48	14				62
Autres provisions pour charges	10	1		- 6		4
Risques divers	28	3	- 2	- 0		29
Autres provisions pour risques et charges	38	4	- 2	- 6		33
TOTAL	613	55	- 34	- 6	-	626

* La provision pour perte à terminaison concerne principalement les activités de l'A400M.

Les engagements de retraite, aboutissant à la comptabilisation de la provision pour indemnités de départ en retraite, sont calculés par l'actuaire à partir des hypothèses suivantes :

ENGAGEMENTS DE RETRAITE			M.€.
			(Millions d'Euros)
	31/12/2023	31/12/2024	
HYPOTHESES			
Taux d'actualisation	4,00%	3,50%	
Taux d'augmentation des salaires	3,00%	2,70%	
Valeur actuarielle des droits accumulés	- 308	- 344	
Gains actuariels non amortis	- 135	- 118	
Pertes actuarielles non amorties			
actifs du régime	100	103	
MONTANT PROVISIONNE AU BILAN	- 343	- 358	

3.1.10 Dettes financières

DETTES FINANCIERES						(Millions d'Euros)
	31/12/2024	Dont à - 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	31/12/2023	
Emprunts auprès d'organismes de crédit	-				-	
Emprunts auprès des sociétés du groupe (CC AIRBUS SE)	155	155			-	
Emprunts et dettes Financières diverses	16	16		-	21	
Avances AIRBUS SAS (A350)	1 642	58	687	897	1 616	
TOTAL	1 813	229	687	897	1 637	
- dont augmentations liées aux écarts de conv. Actif	-				0	
- dont diminutions liées aux écarts de conv. Passif	-				-	

Au cours de l'exercice, le compte de cash-pooling à l'égard de Airbus SE est passé d'une position « créances » de 84 M€ au 31 décembre 2023 à une position « dettes de 155 M€ au 31 décembre 2024(cf la note 3.1.7).

3.1.11 Dettes d'exploitation

DETTES D'EXPLOITATION (Millions d'Euros)			
	31/12/2024	Dont à + 1 an	31/12/2023
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 565	-	1 523
Dettes fiscales et sociales	419	-	407
Autres dettes d'exploitation	-	-	-
TOTAL	1 984	-	1 930
- dont entreprises liées	590	-	502
- dont charges à payer	748	-	667
- dont augmentations liées aux écarts de conv. Actif	60	-	46
- dont diminutions liées aux écarts de conv. Passif	- 49	-	- 52

3.1.12 Dettes diverses

DETTES DIVERSES (Millions d'Euros)			
	31/12/2024	Dont à + 1 an	31/12/2023
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	21	-	60
Dettes fiscales (impôts sur les bénéfices)	-	-	-
Autres dettes diverses	2	-	16
TOTAL	22	-	75
- dont entreprises liées	1	-	1
- dont charges à payer	21	-	19
- dont augmentations liées aux écarts de conv. Actif	-	-	-
- dont diminutions liées aux écarts de conv. Passif	-	-	-

3.1.13 Produits constatés d'avance et Comptes de régularisation

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE & COMPTES DE REGULARISATIONS		
	M€. <i>(Millions d'Euros)</i>	
	31/12/2024	31/12/2023
Produits constatés d'avance	21	21
Quotas d'émission de CO ² alloués par l'état	-	-
- dont entreprises liées	-	-
TOTAL	21	21

3.1.14 Engagements

ENGAGEMENTS M€. (Millions d'Euros)					
	AU PROFIT DE:				
	DIRIGEANTS	FILIALES ET GIE CONSOLIDES	AUTRES	TOTAL 31/12/2024	TOTAL 31/12/2023
1 - ENGAGEMENTS DONNES					
Engagements de Crédit bail			-	-	-
Engagements de concession long terme			7	7	9
Engagements de retraites (négatif = gain actuariel)			- 118	- 118	- 135
Engagements nets au titre de Financement de ventes				-	-
Cautions et garanties bancaires				-	-
Autres engagements donnés			-	-	-
TOTAL	-	-	- 111	- 111	- 126
2 - ENGAGEMENTS RECUS					
Avals				-	-
Cautions			21	21	15
Engagements de retraites			103	103	100
Engagements nets au titre de Financement de ventes				-	-
Sûretés réelles reçues				-	-
Autres engagements reçus			-	-	-
TOTAL	-	-	124	124	115

L'engagement de retraite total (DBO) s'élève au 31 décembre 2024 à 344m€ dont 358m€ sont reconnus au bilan en provision, 118m€ constituent un écart actuariel négatif non reconnu (gain actuariel en engagement hors bilan) et 103m€ d'actifs de régime également non reconnus au bilan constituant des engagements reçus (voir note 3.1.9).

3.1.15 Chiffre d'affaires

CHIFFRE D'AFFAIRES REPARTI ENTRE LES ACTIVITES CIVILES ET MILITAIRES		
	M€. (Millions d'Euros)	
	31/12/2024	31/12/2023
Civiles	12 811	11 477
Militaires	372	384
TOTAL	13 183	11 861

CHIFFRE D'AFFAIRES REPARTI SELON LES ZONES GEOGRAPHIQUES		
	M€. (Millions d'Euros)	
	31/12/2024	31/12/2023
France	12 684	11 471
Allemagne	116	93
Royaume-Uni	85	81
Autres pays de l'Union Européenne	119	61
Sous-Total Union Européenne	13 004	11 705
Suisse	0	0
Autres Pays A.E.L.E. (A)	-	-
Autres Pays de l'Europe	-	-
Canada	76	40
Etats Unis	25	46
Amérique Latine	1	1
Asie & Océanie	45	52
Afrique et Moyen-Orient	30	18
Montant Net du Chiffre d'Affaires (B)	13 183	11 861

(A) . Islande, Liechtenstein & Norvège

(B) . Montants H.T. Nets des RRR Accordés .

3.1.16 Rémunération des dirigeants (décret 83- 1020 du 29 novembre 1983 - article 24-18°)

Cette information n'est pas mentionnée, elle conduirait à divulguer les rémunérations concernant une seule personne.

3.1.17 Charges et produits concernant les entreprises liées

M€. (Millions d'Euros)		
PRODUITS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES		
	31/12/2024	31/12/2023
Ventes de produits	12 321	11 093
Ventes de prestations	506	512
Autres produits d'exploitation	-	-
Produits financiers	237	28
TOTAL	13 064	11 633
CHARGES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES		
	31/12/2024	31/12/2023
Achats & Services Extérieurs	5 213	4 953
Autres charges d'exploitation	136	181
Charges Financières	-	-
TOTAL	5 349	5 134

3.1.18 Résultat financier

RESULTAT FINANCIER		M.€. (Millions d'Euros)	
		31/12/2024	31/12/2023
Frais Financiers net			
- Frais Financiers AIRBUS SAS			
- Charges liées à la Convention de gestion de Trésorerie Centralisée	-	-	-
- Autres Frais Financiers	-	83	82
Produits Financiers nets			
- Produits de Participations et autres immobilisations Financières		211	0
- Revenus liés à la Convention de gestion de Trésorerie Centralisé		26	28
- Revenus des créances AIRBUS SAS		-	-
- Revenus sur compte courant STAR REAL ESTATE		-	-
- Revenus des créances commerciales		0	0
- Autres produits Financiers			
Résultat net de change		0	0
Dotations aux provisions		-	-
Reprise de provision		-	-
RESULTAT FINANCIER		154	54

3.1.19 Résultat exceptionnel

RESULTAT EXCEPTIONNEL		M.€. (Millions d'Euros)	
		31/12/2024	31/12/2023
Charges exceptionnelles sur les opérations en capital	-	0	1
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	2	2
Charges de restructuration		-	-
Charges sur exercices antérieurs		-	-
Autres charges exceptionnelles		-	-
Dotations aux provisions pour amortissements dérogatoires	-	136	176
Autres Dotations aux amortissements et provisions exceptionnels	-	3	0
Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels	-	1	122
Dotations aux provisions pour dépréciations exceptionnelles		-	47
Produits exceptionnels sur opérations en capital		0	0
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		2	2
Produits sur exercices antérieurs		-	-
Quote-part de subventions virées au résultat de l'exercice		0	0
Autres Produits exceptionnels		0	-
Reprises de la provision pour amortissements dérogatoires		160	164
Reprises de la provision pour hausse des prix		-	-
Reprises sur autres provisions exceptionnelles		6	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL		27	183

3.1.20 Situation fiscale

SITUATION FISCALE		
	M€. (Millions d'Euros)	
	31/12/2024	31/12/2023
Impôts à payer	-514	-296
Crédit d'impôt	31	34
Crédit d'impôt N-1	-3	-1
TOTAL	-486	-263

3.1.21 Répartition de l'Impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

	M€. (Millions d'Euros)	
	31/12/2024	31/12/2023
Impôt lié au résultat courant	-509	-299
Impôt lié au résultat exceptionnel	-5	3
Autres	0	0
Impôts à payer	-514	-296

3.1.22 Variation des impôts différés ou latents

Les Impôts sont calculés selon le taux d'Impôt sur les sociétés y compris les contributions additionnelles.

En M Euros	25,83%							25,83%	
Nature	Ouverture 2024		Variations		Clôture 2024		Variation	Clôture 2024	
Décalsages certains ou éventuels	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif	Taux	Actif	Passif
Provisions réglementées									
Provision pour investissement		232		-6		226			226
Amortissements dérogatoires									
Charges non déductibles temporairement									
Autres	75		-8		67			67	
Provisions pour retraite	89		4		92			92	
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées									
Variation des écarts de conversion passif	1		12		13			13	
	165	232	8	-6	173	226	0	173	226

3.1.23 Effectifs temps plein payés à fin d'exercice

	31/12/2024	31/12/2023
Mensualisés	2 993	1 251
Ingénieurs et cadres	8 835	8 898
Employés & Agents Techniques de maîtrise	4 722	6 036
TOTAL	16 550	16 185

3.1.24 Participation des salariés

	M.€. (Millions d'Euros)	
	31/12/2024	31/12/2023
Participation des salariés	-48	-28

L'écart entre la participation payée en 2024 et la prévision de 2023 est de 6 m€ (provision à 36m€, paiement de 42m€).

La participation provisionnée au titre de 2024 s'élève à 42m€.

3.1.25 Recherche et développement

L'effort d'innovation (activités de recherche, développement et industrialisation), qui contribue à la constitution du Fond technologique du groupe, est apprécié au travers de deux notions :

* Les frais d'innovation autofinancée qui correspondent à l'ensemble des investissements d'innovation,

* Les charges d'innovation autofinancée qui traduisent l'impact sur le résultat de l'effort d'innovation : frais enregistrés en charges, amortissements des dépenses immobilisées, charges nettes de remboursement des avances remboursables.

RECHERCHE & DEVELOPPEMENT			M.€.
	2024	2023	
Ensemble des frais de recherche, Développement et Industrialisation	1 626	1 552	
A déduire : coût de revient des marchés	- 103	- 119	
Frais d'innovation autofinancée	1 523	1 433	
+ Charges nettes de remboursement des avances de l'état			
- Production immobilisée (outillages spécialisés)	- 355	- 250	
- Production stockée	- 0		
+ Amortissement et dépréciation des dépenses immobilisées ou stockées	227	227	
Charges d'innovation autofinancée	1 395	1 410	

4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Droits de douane

Le 2 avril 2025, les États-Unis ont annoncé une hausse des droits de douane ayant des répercussions importantes sur le commerce mondial. Depuis le 2 avril 2025, l'environnement tarifaire mondial est incertain en termes de mise en œuvre, de périmètre et de durée, ce qui rend prématuré une quantification de l'impact. Dans le cadre actuel, l'exposition financière directe d'Airbus est principalement due à l'augmentation des coûts des sous-ensembles importés dans les chaînes d'assemblage final situées aux États-Unis et en Chine. Tout en progressant dans son évaluation, Airbus identifie les moyens pour s'adapter et atténuer l'impact. Airbus s'appuie sur des mécanismes réglementaires, son organisation industrielle, notamment en optimisant les flux logistiques, ainsi que sur son carnet de commandes solide et diversifié. En ce qui concerne l'impact indirect des droits de douane, Airbus surveille de près et de manière proactive la façon dont ils pourraient potentiellement affecter le trafic aérien, les clients et sa chaîne d'approvisionnement au fil du temps.

Spirit

Le 28 avril 2025, le groupe Airbus a conclu un accord définitif avec Spirit AeroSystems pour l'acquisition d'actifs industriels dédiés à ses programmes d'avions commerciaux. Dans le cadre de cet accord, le groupe Airbus prendra possession des actifs suivants de Spirit AeroSystems : le site de Kinston, en Caroline du Nord (sections de fuselage A350); le site de St. Nazaire, en France (sections de fuselage A350); le site de Casablanca, au Maroc (composants A321 et A220); la production de pylônes A220 à Wichita, au Kansas, aux États-Unis; la production d'ailes A220 à Belfast, en Irlande du Nord; et la production du fuselage central de l'A220 à Belfast, en Irlande du Nord, à moins que Spirit AeroSystems n'identifie un acheteur approprié pour la partie du site où ces activités sont situées.

Le groupe Airbus va également acquérir la production de sous-ensembles d'ailes pour les A320 et A350 à Prestwick, en Écosse. Spirit AeroSystems a l'intention de vendre le site de Subang, en Malaisie, à une tierce partie.

Ces acquisitions seront réalisées pour partie par une filiale d'Airbus Operations SAS, Airbus Operations Ltd. Aucun impact sur les comptes 2024 d'Airbus Operations SAS n'a été identifié.

Avec cette opération, le groupe Airbus vise à assurer la stabilité de l'approvisionnement pour ses programmes d'avions commerciaux grâce à une approche long terme, tant sur le plan opérationnel que financier, pour les principaux sous-ensembles.

La finalisation de l'acquisition et le transfert officiel des activités sont prévus pour le troisième trimestre 2025, sous réserve des approbations réglementaires et autres autorisations habituelles.

Airbus Opérations
Société par actions simplifiée au capital de 1 010 319 745 euros
Siège Social : 316, route de Bayonne – 31060 Toulouse
420 916 918 RCS Toulouse
(la « Société »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
ADOPTÉES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE EN DATE DU 30 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin,

La société **Airbus**, société par actions simplifiée au capital de 3 581 336 euros, dont le siège social est sis 2, rond-point Émile Dewoitine, 31700 Blagnac, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 383 474 814, représentée par Edouard Eltvedt, dûment habilité aux fins des présentes,

Agissant en qualité d'Associé Unique, propriétaire de la totalité des actions composant le capital social et les droits de vote de la Société (l'« **Associé Unique** »), a, conformément aux statuts de la Société, adopté par le présent acte des décisions sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus au Président de la Société ;
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
3. Décision à prendre conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts ;
4. Examen, le cas échéant, approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
5. Remplacement d'un Membre du Comité des Administrateurs; et
6. Pouvoirs en vue des formalités.

L'associé Unique reconnaît avoir eu connaissance et communication dans les délais prévus par les statuts de l'ensemble des documents suivants :

- la copie de la lettre d'information adressée au commissaire aux comptes ;
- la copie de la lettre d'information adressée aux représentants du Comité Social et Économique ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- le rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- le texte des projets de décisions ;
- la lettre de démission de Monsieur Fabrice Remesy; et
- un exemplaire des statuts à jour de la Société.

Étant précisé que le commissaire aux comptes de la Société et les représentants du Comité Social et Économique ont été dûment notifiés des présentes.

Puis l'Associé Unique statue sur les décisions suivantes.

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus au Président de la Société

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance (i) des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, (ii) du rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2024, et (iii) du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels dudit exercice,

approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont établis et présentés, qui se traduisent par un bénéfice d'un montant de 1.759.877 974 euros ainsi que les opérations traduites dans lesdits comptes ou résumées dans ces rapports.

prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges fiscalement déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'Associé Unique **donne** quitus entier et sans réserve au Président de la Société pour sa gestion du 1^{er} janvier 2024 à la date de clôture de l'exercice soit le 31 décembre 2024.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, **décide** d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 1.759.877 974 euros comme suit :

- | | | |
|---|---|---------------------|
| ● | Résultat de l'exercice | 1.759.877.974 euros |
| ● | Dotation de la Réserve légale
qui sera porté de 100.882.693 euros à 101.031.975 euros | 149 282 euros |
| ● | Solde | 1.759.728.692 euros |
| ● | Distribution d'un dividende de
représentant un dividende d'environ 1,7417542325 euros par action | 1.759.728.692 euros |

Décide que le dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2025.

Cette décision est adoptée.

TROISIEME DECISION

Décision à prendre conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts

Statuant conformément aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associé Unique **prend acte** que des dividendes ont été distribués au cours des trois exercices précédents, comme suit :

<i>Exercice clos le 31 décembre</i>	<i>Montant des dividendes versés (en €)</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement</i>	<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
		<i>Dividendes</i>	<i>Dividendes</i>
2023	1.054.331.745	0	1.054.331.745
2022	697.000.000	0	697.000.000
2021	0	0	0

Cette décision est adoptée.

QUATRIEME DECISION

Examen, le cas échéant, approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce

L'Associé Unique, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, **prend acte** qu'aucune convention telle que visée audit article n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée.

CINQUIÈME DÉCISION

Remplacement d'un Membre du Comité des Administrateurs

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Fabrice Remesy de son mandat de membre du Comité des Administrateurs avec effet à compter du 6 juin 2025,

Prend acte :

- de la démission de Monsieur Fabrice Remesy de son mandat de membre du Comité des Administrateurs avec effet à compter du 6 juin 2025,

Décide de nommer en qualité de nouveau membre du Comité des Administrateurs en remplacement de Monsieur Fabrice Remesy: Monsieur Thierry Gendre, avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Monsieur Thierry Gendre a déclaré accepter sa nomination et n'être frappé d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.

Cette décision est adoptée.

SIXIÈME DÉCISION
Pouvoirs en vue des formalités

L'Associé Unique **donne** tous pouvoirs à tout porteur d'un original ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal qui constatera ces décisions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou réglementaires de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette décision est adoptée.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé unique.



Airbus
Associé Unique
Représenté par Edouard Eltvedt

AIRBUS Operations SAS

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

Exercice : du 01/01/2024 au 31/12/2024

BILAN

ACTIF

M.€.
(Millions d'Euros)

		31/12/2024	31/12/2023
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles	Note 3.1.1	1 016	1 058
Immobilisations corporelles	Note 3.1.1	2 321	2 056
Immobilisations financières	Note 3.1.2	7 699	7 699
TOTAL		11 036	10 812
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours	Note 3.1.3	1 297	1 056
Avances et acomptes versés sur commandes		194	123
Créances d'exploitation	Note 3.1.4	3 813	3 361
Créances diverses	Note 3.1.4	62	68
Valeurs mobilières de placement		-	-
Disponibilités	Note 3.1.7	-	84
Charges constatées d'avance et autres	Note 3.1.5	56	47
TOTAL		5 422	4 739
Ecart de conversion actif		62	48
TOTAL DE L'ACTIF		16 519	15 599

BILAN

PASSIF

M.€.
(Millions d'Euros)

		31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES	Note 3.1.8		
Capital		1 010	1 010
Primes d'émission, d'apport et de fusion		3 302	3 302
Réserves & RAN		4 869	4 869
Autres capitaux propres		3	3
Résultat de l'exercice		1 760	1 054
Acomptes sur dividendes		-	-
Subventions d'investissement		3	2
Provisions Réglementées		875	899
TOTAL		11 822	11 139
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Note 3.1.9	626	613
DETTES			
Dettes financières	Note 3.1.10	1 813	1 637
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		109	130
Dettes d'exploitation	Note 3.1.11	1 984	1 930
Dettes diverses	Note 3.1.12	93	75
Produits constatés d'avance et autres	Note 3.1.13	21	21
TOTAL		4 019	3 794
Ecarts de conversion passif		52	53
TOTAL DU PASSIF		16 519	15 599

COMPTE DE RESULTAT			M.€. (Millions d'Euros)	
		31/12/2024	31/12/2023	
Chiffre d'affaires	Note 3.1.15	13 183	11 861	
Autres Produits d'exploitation		497	358	
Achats Consommés et variations de stocks	-	9 367	- 8 752	
VALEUR AJOUTEE		4 313	3 468	
Subventions d'exploitation		108	123	
Impôts, taxes et versements assimilés	-	75	- 67	
Charges de personnel	-	1 452	- 1 402	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		2 894	2 121	
Reprises aux amortissements et aux provisions		242	392	
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	731	- 688	
Transferts de charges (1)		8	13	
Autres produits		1	0	
Autres Charges	-	301	- 257	
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 113	1 582	
Dividendes et quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		-	-	
Frais Financiers nets	-	83	- 82	
Produits Financiers nets		237	28	
Résultat de change		0	0	
Dotations et reprises Financières aux amortissements et provisions, transferts de charges		-	-	
Résultat Financier	Note 3.1.18	154	- 54	
RESULTAT COURANT		2 267	1 528	
Résultat exceptionnel	Note 3.1.19	27	- 183	
RESULTAT NET AVANT IMPOT & PARTICIPATION		2 294	1 345	
Impôts sur les Bénéfices & Participation des salariés	Notes 3.1.20, 3.1.21 et 3.1.24	- 534	- 291	
RESULTAT NET TOTAL		1 760	1 054	

(1) Dont transfert de charges indemnités assurance	1,46
-Dont transfert de charges voitures de fonction	0,58
-Dont transfert de charges autres avantages en nature	6,40
-Dont autres transfert de charges	

ANNEXE AIRBUS OPERATIONS SAS

1. EVENEMENTS MAJEURS SURVENUS DURANT L'EXERCICE

1.1 Environnement géopolitique et macroéconomique

Dans le cadre de l'environnement complexe et changeant, notamment avec les incertitudes géopolitiques et les challenges spécifiques liés à la chaîne d'approvisionnement qui se sont matérialisés au cours de l'année 2024, Airbus a lancé un programme d'amélioration spécifique à l'activité avions commerciaux. Ce programme vise à se concentrer sur les priorités et à optimiser l'efficacité opérationnelle en s'appuyant sur les activités cœur de métier. Cela a pour objectif de sécuriser la montée en cadence sans compromettre la sécurité, la qualité et le respect des normes.

La guerre en Ukraine a accru l'exposition d'Airbus au risque de perturbation de la chaîne d'approvisionnement étant donné qu'une partie du titane utilisé par la Société provient de la Russie, directement et indirectement par l'intermédiaire des fournisseurs de la Société. Par conséquent, un plan de réduction des risques a été mis en place et a permis de trouver des alternatives pour éviter toute rupture dans les approvisionnements. Cela a évité à Airbus toute perturbation de la production en 2024.

En 2024, Airbus a respecté l'ensemble des réglementations et sanctions applicables à ses installations et activités en Russie, lesquelles pourraient se durcir en 2025.

1.2 Activité commerciale

La performance de la Société doit s'apprécier au regard de celle d'Airbus dans son ensemble. En 2024, Airbus a livré 766 avions à 86 clients soit une augmentation de 4% par rapport à 2023. Le nombre de livraisons a été conforme aux objectifs malgré la complexité de l'environnement opérationnel liée aux défis rencontrés par la chaîne d'approvisionnement et aux tensions géopolitiques. Airbus continue d'augmenter les cadences conformément au plan annoncé pour répondre à la forte demande, reflétée par un carnet de commandes sans précédent (plus de 8 600 avions).

Dans le contexte de cette montée en cadence, la capacité de livraison d'A321 d'Airbus s'est accrue, la production étant désormais assurée par l'ensemble de ses sites d'assemblage.

Le programme de la famille A320 poursuit sa montée en cadence pour atteindre 75 avions par mois en 2027. Airbus stabilise désormais la production mensuelle d'A330 autour de 4 avions par mois. Des difficultés spécifiques à la chaîne d'approvisionnement, notamment avec Spirit AeroSystems, pèsent actuellement sur la montée en cadence de l'A350 et de l'A220. Concernant l'A350, Airbus maintient son objectif de cadence de 12 appareils en 2028 et ajuste la mise en service de la version cargo de l'A350, désormais prévue au second semestre 2027.

Afin de relever les défis spécifiques de sa chaîne d'approvisionnement, comme annoncé le 1er juillet 2024, Airbus a signé une lettre d'intention pour acquérir certains ensembles constitutifs auprès de Spirit AeroSystems. Entre-temps, le processus de due diligence s'est poursuivi et l'évaluation de l'intégration des sites de production concernés aux activités d'Airbus a progressé. La finalisation de cette acquisition et le lancement de l'intégration de ces activités constituent une priorité absolue pour l'année à venir.

1.3 Litiges

Procès du vol Air France 447

Le 1er juin 2009, un A330 assurant le vol AF447 opéré par Air France entre Rio de Janeiro et Paris a disparu au-dessus de l'océan atlantique avec 228 personnes à son bord. L'épave a été retrouvée en avril 2011 après plusieurs campagnes de recherche organisées par le Bureau d'Enquêtes et d'Analyses (BEA), qui a publié son rapport d'enquête final en juillet 2012. À la suite de l'accident, le parquet de Paris a ouvert une enquête pour homicide involontaire et Airbus SAS a été mise en examen en mars 2011. En septembre 2019, les juges d'instruction ont clos l'enquête et prononcé un non-lieu général après une analyse approfondie des éléments techniques et juridiques de l'affaire. Cependant, la Cour d'Appel de Paris a annulé la décision des magistrats instructeurs et a ordonné un procès pour homicide involontaire. Le pourvoi en cassation formé par Airbus contre cette décision a été jugé irrecevable par la Cour de Cassation. Un nouveau procès a eu lieu au cours du quatrième trimestre de 2022, à la suite duquel le Tribunal Correctionnel de Paris, par jugement du 17 avril 2023, a mis hors de cause Airbus sur le plan pénal tout en retenant sa responsabilité civile. Le 26 avril 2023, le Parquet Général de Paris a fait appel du jugement de relaxe d'Airbus et d'Air France. L'affaire sera, par conséquent, rejugée en totalité devant la Cour d'Appel de Paris à partir de septembre 2025.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de la société ont été établis suivant les principes comptables généralement admis conformément à la réglementation en vigueur, résultant de l'application du règlement ANC n°2014-03, mis à jour par le règlement n°2016-07.

L'établissement des comptes annuels nécessite de la part de la direction de la Société d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Ces estimations ou hypothèses peuvent être révisées d'exercice en exercice.

L'exercice a une durée de 12 mois et couvre la période du 01/01/2024 au 31/12/2024. L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

2.1 FONDS COMMERCIAL

Avec effet rétroactif au 1er janvier 2009, la fusion absorption d'Airbus France SAS par Airbus Holding SAS a généré un mali technique correspondant à la différence entre la valeur des titres détenus par Airbus Holding SAS et l'actif net négatif apporté par Airbus France SAS. Ce mali est enregistré en fonds de commerce. Sa valeur d'utilité est appréciée sur la base de la valorisation au prorata de la part industrielle de la société dans la Division Airbus telle qu'intégrée dans les comptes consolidés du groupe.

Une partie de ce fonds de commerce pour une valeur de 440 millions d'euros a été apportée à Stelia Aerospace SAS au 1^{er} janvier 2022.

2.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, de production ou d'apport.

Les règlements CRC n° 2002-10 (relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs) et n° 2004-06 (relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs) sont appliqués dans les comptes de la société.

Les logiciels autonomes conçus en interne sont comptabilisés à l'actif.

Les immeubles, les agencements de bâtiments, les ouvrages d'infrastructure, le matériel aérien immobilisé, le matériel de transport et le mobilier de bureau font l'objet d'un amortissement linéaire. L'amortissement dégressif est pratiqué pour les biens y ouvrant droit, sachant que l'écart entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire est porté en amortissement dérogatoire au passif du bilan. Est également enregistré en amortissement dérogatoire le différentiel d'amortissement consécutif au changement de durée opéré à partir du 1er janvier 2005.

Les principales durées d'utilisation et d'usage appliquées sont les suivantes :

- Logiciels acquis et logiciels développés : 1 à 3 ans,
- Constructions et composantes de constructions : 6 ans à 50 ans,
- Ouvrages d'infrastructures et installations générales : 10 à 30 ans,
- Installations complexes spécialisées : 6 ans à 10 ans,
- Matériels et outillages industriels (hors Outillages Techniques Spécialisés A350, A400M, A330neo, A320neo et Beluga XL amortis en fonction d'unités d'œuvre) : 3 ans à 10 ans,
- Matériel aérien immobilisé : 3 à 20 ans,
- Matériel informatique et autres immobilisations corporelles : 3 à 15 ans.

Les intérêts des emprunts spécifiques à l'achat ou à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût des immobilisations.

2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute des participations et des titres est constituée par le coût d'acquisition historique ou par la valeur d'apport.

Lorsque la valeur d'inventaire de ces participations devient inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence. Dans le cas des titres de participation, la valeur d'inventaire est généralement établie par référence aux capitaux propres, mais aussi en fonction de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de l'utilité des participations considérées pour l'entreprise.

Les créances et prêts rattachés aux participations sont enregistrés à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsqu'apparaît une perte probable.

2.4 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont valorisés au coût d'achat moyen pondéré.

Les en-cours de production, les produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût de production, sans tenir compte des charges financières, des frais de recherche et développement, des frais d'administration et de distribution, des impôts fonciers et des charges de sous-activité.

Des dépréciations sont constatées lorsque leur coût se trouve supérieur à la valeur probable de réalisation.

2.5 CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsqu'une perte probable apparaît.

2.6 OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES HORS ZONE EURO

Les opérations en devises sont converties en euros au cours de clôture en vigueur à la date de la transaction (ou un cours représentant une approximation raisonnable) et les dettes et créances sont réévaluées au cours de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits, suivant le cas, en écart de conversion actif ou en écart passif.

Par ailleurs, les pertes de change latentes font l'objet de provisions pour risques et les gains latents ne sont pas inclus dans les résultats.

Les en-cours de production, achetés dans l'année en devise USD, sont enregistrés au taux historique.

Ci-dessous sont détaillés les APA pour lesquels en l'absence d'accord formel des autorités fiscales compétentes les prix de transfert sont appliqués dans la continuité des accords applicables jusqu'à fin 2019. Il est à noter que si les accords finalement agréés par les autorités fiscales compétentes étaient différents, cela aurait pu avoir un impact sur les comptes.

2.7. Advance Pricing Agreement Civil

2.8. Advance Pricing Agreement A400M

2.7 ADVANCE PRICING AGREEMENT CIVIL

Le 27 avril 2004, un accord préalable de prix de transfert multilatéral (Advanced Pricing Agreement) a été signé par les autorités fiscales allemandes, espagnoles, françaises et britanniques. Cet accord couvre les activités communes « Common Business » d'Airbus exécutées par Airbus SAS et les quatre entités nationales « NATCO's » (Airbus Operations SAS, Airbus Operations GmbH, Airbus Operations Ltd et Airbus Operations S.L). L'avion de transport militaire A400M est exclu de l'accord.

La méthode de prix de transfert prévoit un partage des résultats, selon laquelle ce résultat généré par l'activité « Common Business » est :

- Alloué à Airbus SAS selon la méthodologie « cost plus » afin de compenser les fonctions centrales assumées par l'entité ;
- Et pour la part résiduelle, partagé entre les quatre Airbus Operations sur la base d'une clé d'allocation, représentant leur contribution respective dans ce résultat résiduel (la clé d'allocation utilisée vise à refléter la part respective des charges de production et de développement encourus dans les quatre Airbus Operations).

Cet accord a été reconduit par les autorités fiscales sur les mêmes bases jusqu'à la fin de l'exercice 2019.

Conformément aux dispositions de l'accord, deux demandes de renouvellement, une pour la période 2020-2024 et une autre pour la période 2025-2029 ont été déposées auprès des quatre administrations fiscales respectivement en juin 2019 et en mai 2024. À ce jour, aucun élément n'a été identifié remettant en cause l'application de l'accord pour les exercices 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024.

2.8 ADVANCE PRICING AGREEMENT A400M

Un APA spécifique au programme A400M a été signé formellement en 2013 par les quatre administrations fiscales (France, Allemagne, Espagne, Royaume-Uni). Cet accord détermine les conditions de rémunération des sociétés Airbus SAS, Airbus Operations SAS, Airbus Operations GmbH, Airbus Operations Ltd, Airbus Defence & Space GmbH et Airbus Defence & Space SAU pour les activités de développement, de production et de vente des A400M à la société AMSL, qui a pour clients différentes nations, la plupart représentées par l'OCCAR. Une structure en participation de droit espagnol (UTE) permet de partager les résultats des ventes de ces avions et les éventuelles pertes à terminaison à prévoir.

Selon le portage des risques liés convenu contractuellement avec Airbus SAS, les coûts de développement encourus par la société sur cet avion ont été enregistrés en charges de l'exercice.

Au 31 décembre 2024, les coûts de production des avions A400M non livrés sont enregistrés dans les comptes d'encours.

Cet accord a été reconduit par les autorités fiscales sur les mêmes bases jusqu'à la fin de l'exercice 2019. Comme proposé par l'accord, une demande de renouvellement pour les périodes fiscales de 2020 à 2024 a été déposée en juin 2019 aux quatre administrations fiscales. A cette date, aucun élément n'a été identifié pouvant remettre en cause l'application de l'accord pour les exercices 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024.

2.9 ACCORD DE PARTAGE DU CHIFFRE D'AFFAIRES RELATIF AUX ACTIVITES DE SERVICES ET DE SUPPORT DE L'A400M

Les sociétés Airbus SAS, Airbus Operations SAS, Airbus Operations GmbH, Airbus Operations Ltd, Airbus Defence & Space SA et Airbus Defence & Space GmbH ont signé un accord de répartition du chiffre d'affaires relatif aux activités de services et de support de l'A400M. Cet accord définit les modalités de rémunération des sociétés concernées pour les activités réalisées depuis qu'elles ont débuté.

2.10 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement totalement autofinancés sont pris en charge dans l'exercice même de leur comptabilisation.

Les avances remboursables reçues de l'Etat sont comptabilisées en dettes. Leur remboursement vient en diminution de ces dettes.

Traitement des outillages spécialisés, installations d'essais et prototypes

Les frais de réalisation des outillages spécialisés de série sont enregistrés en compte d'immobilisations corporelles. Concernant les programmes A350, versions NEO et Beluga XL, l'amortissement des coûts est constaté au prorata des avions entrés au cours de la période en poste d'assemblage final sur le nombre total théorique d'avions à produire du programme. Toutefois si, annuellement, le cumul des amortissements ainsi calculés est inférieur au cumul des amortissements minimum linéairement calculés sur 10 ans, pour respecter la norme fiscale en la matière, la différence est constatée en amortissement dérogatoire. Pour les programmes antérieurs, les coûts sont amortis linéairement sur 5 ans.

Le coût des installations d'essais (Engineering Tests Rigs) et les frais de réalisation des prototypes des programmes A350 et versions NEO sont enregistrés en compte d'immobilisations corporelles amortis linéairement sur 10 ans.

2.11 CONTRATS A LONG TERME

Pour les contrats à long terme comptabilisés selon la méthode de l'avancement, les livraisons et les prestations partielles sont comptabilisées en chiffre d'affaires afin de constater, après déduction des charges liées à l'exécution du contrat, la quote-part du résultat à terminaison correspondant au pourcentage d'avancement des travaux.

Pour les contrats à long terme comptabilisés selon la méthode de l'achèvement, le résultat et le chiffre d'affaires ne sont acquis que lors des livraisons. En cours d'exécution, les en-cours sont valorisés et comptabilisés à hauteur des charges qui ont été enregistrées à la clôture de l'exercice, aucune marge n'est prise en compte ni aucun chiffre d'affaires dégagé. En fin de contrat, le résultat est constaté lors des livraisons en même temps que la totalité du chiffre d'affaires.

2.12 PROVISION REGLEMENTEES

Les provisions réglementées concernent les amortissements dérogatoires calculés selon la législation fiscale en vigueur.

2.13 PROVISIONS POUR PERTES A TERMINAISON

Dans le cas des contrats long terme sur les activités « Specific Business » (hors APA) d'Airbus Operations SAS, les commandes en perte peuvent donner lieu à la constitution de provisions pour pertes à terminaison. Les pertes probables, dès lors qu'elles sont connues, donnent lieu à dépréciation des en-cours pour la part de production réalisée, et à constitution de provisions pour risques pour le complément.

Elles sont déterminées sur la base d'une prévision de résultat à terminaison régulièrement actualisée.

Pour l'ensemble des activités du « Common Business » (APA) d'Airbus, le résultat à terminaison est calculé au niveau de la SEP.

2.14 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque la Société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources estimable au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées par le management en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

2.15 PROVISIONS POUR PRESTATIONS A FOURNIR

Les travaux, consécutifs à une vente, que l'entreprise devra réaliser pour respecter ses engagements, doivent être provisionnés dès l'exercice de comptabilisation de la vente lorsque leur montant peut être déterminé avec une assurance raisonnable.

En raison de la cession mensuelle des coûts comptabilisés au sein d'Airbus, il n'y a pas lieu de constater de provision pour prestations à fournir au titre des activités communes.

2.16 PROVISIONS POUR GARANTIE

Les provisions pour garantie enregistrées par Airbus concernent l'activité avionique. Les équipements Avionique sont garantis trois ans. Leur nombre et leur variété imposent un traitement statistique du coût de la garantie.

2.17 PROVISIONS POUR CHARGES DE PERSONNEL

2.17.1 Provisions pour indemnités de départ en retraite

La dette actuarielle relative aux indemnités de départ en retraite et aux médailles du travail des personnels de la société a été évaluée par un cabinet d'actuaire à partir d'hypothèses actuarielles actualisées à fin d'exercice.

Ces engagements sont provisionnés dans les comptes de l'exercice.

La part des engagements non provisionnée à fin d'exercice est enregistrée sur la durée d'activité moyenne résiduelle prévisionnelle au sein de la société, conformément à la méthode 1 (méthode dite du corridor) de la recommandation n°2013-R.02 de l'ANC.

En cas de gestion externe, les primes et cotisations sont comptabilisées en charges si elles constituent des actifs de régime. En contrepartie, la provision pour retraite est reprise pour ne faire apparaître au bilan que le montant de l'engagement non couvert.

2.17.2 Provisions pour médailles du travail

La provision est calculée au fur et à mesure du temps de présence des salariés, en fonction de la probabilité que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour l'octroi d'une médaille et prenant en compte les gratifications qui risquent d'être versées pour toute la période de travail.

2.18 PRINCIPES D'INTEGRATION AU GROUPE FISCAL AIRBUS SAS

Les relations commerciales (achats, ventes, règlements) au sein d'Airbus sont constatées dans les comptes clients et fournisseurs. La société Airbus Operations SAS est, dans le cadre de l'impôt, dans le régime de l'intégration fiscale du groupe fiscal Airbus SAS. A ce titre, elle verse à la société mère, Airbus SAS, le montant d'impôt sur les sociétés qu'elle aurait dû constater et payer à l'administration fiscale comme si elle était imposée séparément. Les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice. Sur l'exercice où les filiales redeviendront bénéficiaires, la société mère supportera alors une charge d'impôt.

2.19 CONSOLIDATION

Conformément à l'article L 233-17 du Code de Commerce, Airbus Operations SAS est exemptée, en tant que mère de sous-groupe, d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe. En effet, les comptes individuels de la Société, ainsi que ceux des sociétés qu'elle contrôle et sur lesquelles elle exerce une influence notable, sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la société européenne Airbus SE.

2.20 TRANSACTION AVEC LES PARTIES LIEES

Aucune transaction avec les parties liées présentant une importance significative et non conclue à des conditions normales de marché n'est intervenue sur l'exercice.

2.21 CONTROLES FISCAUX EN COURS ET AUTRES POINTS FISCAUX

Le contrôle fiscal sur place portant sur les exercices 2019 et 2020 est terminé. La société a reçu une proposition de rectification en juillet 2023 et une proposition complémentaire fin 2023. La société a constitué les provisions correspondantes et adressé aux services fiscaux ses observations. Les discussions sont toujours en cours.

Un contrôle fiscal portant sur les exercices 2021 et 2022 est actuellement en cours. Une proposition de rectification a été reçue au titre de l'exercice 2021. La société a constitué les provisions correspondantes et adressé aux services fiscaux ses observations. Le contrôle est toujours en cours

3. INFORMATION RELATIVE AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

3.1 ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

3.1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

M.€. (Millions d'Euros)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	31/12/2024			31/12/2023
	Brut	Amortissements ou provisions	Net	Net
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, logiciels et autres	1 658	1 554	104	123
Fonds commercial	857	-	857	857
Droit au bail	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	56	-	56	78
TOTAL	2 570	1 554	1 016	1 058

M.€. (Millions d'Euros)				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	31/12/2024			31/12/2023
	Brut	Amortissements ou provisions	Net	Net
Terrains et agencements de terrains	96	59	37	15
Constructions	726	389	337	38
Installations techniques, matériels et outillages ind	5 492	4 224	1 268	1 247
Autres immobilisations corporelles	510	425	85	81
Immobilisations mises en concessions	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	594	-	594	392
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	0	-	0	0
TOTAL	7 419	5 098	2 321	2 056

Les acquisitions principales en 2024 concernent :

- Pour les immobilisations incorporelles, des logiciels développés en interne pour un montant global de 55 M€ (Digital) et logiciels acquis pour 11 M€,
- Pour les immobilisations corporelles, les acquisitions principales sont les suivantes :
 - o Constructions projet FAL A321 JLL second line pour 35 M€,
 - o Jigs & Tools du programme Single Aisle pour 208 M€,
 - o Jigs & Tools du programme A350 pour 98 M€ (dont A350F 41 M€),
 - o Jigs & Tools du programme Long Range pour 22 M€,
 - o Engineering Test Rigs Single Aisle pour 18 M€.

Les variations des valeurs brutes pour les immobilisations incorporelles et corporelles, sur les exercices 2024 et 2023 sont les suivantes :

31/12/24 (Millions d'Euros)					
Rubriques et Postes	VALEURS BRUTES				
	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Mises en service / reclassement	Fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement	-		-		-
Frais de recherche et de développement	-	-	-		-
Concessions, brevets, licences, logiciels et autres	1 573	3	- 2	83	1 658
Fonds commercial	857	-	-	-	857
Autres immobilisations incorporelles	0				0
Immobilisations incorporelles en cours	78	63	-	85	56
					-
TOTAL	2 508	66	- 2	2	2 570
IMMOBILISATION CORPORELLES					
Terrains	166	-	0	70	96
Constructions	579	-	0	147	726
Installations techniques, matériels et outillages ind	5 391	16	196	281	5 492
Autres immobilisations corporelles	499	16	17	13	510
Immobilisations corporelles en cours	392	572	-	370	594
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	0	-		0
TOTAL	7 027	603	- 213	2	7 418

31/12/23 (Millions d'Euros)					
Rubriques et Postes	VALEURS BRUTES				
	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Mises en service / reclassement	Fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement	-		-		-
Frais de recherche et de développement	-		-		-
Concessions, brevets, licences, logiciels et autres	1 447	2	1	126	1 573
Fonds commercial	857	-	-	-	857
Autres immobilisations incorporelles	0				0
Immobilisations incorporelles en cours	113	90	-	125	78
					-
TOTAL	2 417	92	- 1	1	2 508
IMMOBILISATION CORPORELLES					
Terrains	91	-	0	75	166
Constructions	510	-	1	70	579
Installations techniques, matériels et outillages ind	5 243	19	70	198	5 391
Autres immobilisations corporelles	511	13	40	16	499
Immobilisations corporelles en cours	332	420	-	360	392
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	0	-		0
					-
TOTAL	6 686	452	- 110	1	7 027

Les variations des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles, sur les exercices 2024 et 2023 sont les suivantes :

31/12/24 (Millions d'Euros)					
Rubriques et Postes	AMORTISSEMENTS				
	CUMULES Début exercice	Augmentations	Diminutions	Reclassement	CUMULES Fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement	-	-	-		-
Frais de recherche et de développement	-	-	-		-
Concessions, brevets, licences, logiciels et autres	1 451	105	2	-	1 554
Fonds commercial	-	-	-		-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-		-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-		-
	-				
TOTAL	1 451	105	2	-	1 554
IMMOBILISATION CORPORELLES					
Terrains	56	4	0		59
Constructions	354	35	0		389
Installations techniques, matériels et outillages industriels	4 143	275	194	0	4 224
Autres immobilisations corporelles	418	23	16	0	425
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-		-
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	-	-		-
TOTAL	4 971	337	210	0	5 098

31/12/23 (Millions d'Euros)					
Rubriques et Postes	AMORTISSEMENTS				
	CUMULES Début exercice	Augmentations	Diminutions	Reclassement	CUMULES Fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement	-	-	-		-
Frais de recherche et de développement	-	-	-		-
Concessions, brevets, licences, logiciels et autres	1 356	95	1	-	1 451
Fonds commercial	-	-	-		-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-		-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-		-
	-				
TOTAL	1 356	95	1	-	1 451
IMMOBILISATION CORPORELLES					
Terrains	52	3	0		56
Constructions	328	26	0		354
Installations techniques, matériels et outillages industriels	3 930	282	69	0	4 143
Autres immobilisations corporelles	433	25	40	0	418
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-		-
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	-	-		-
TOTAL	4 744	336	109	0	4 971

3.1.2 Immobilisations financières

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	M.€. (Millions d'Euros)			
	31/12/2024			31/12/2023
	Brut	Amortissements / dépréciations	Net	Net
Titres de participation	7 624	-	7 624	7 624
Prêt intra-groupe à Euribor 3mois	-	-	-	-
Prêts au 1 % logement	74	-	74	74
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres immobilisations Financières	1	-	1	1
TOTAL	7 699	-	7 699	7 699

Au sein des immobilisations financières, les titres de participations ont varié au cours des exercices 2024 et 2023 du fait des opérations suivantes :

VARIATION DES TITRES DE PARTICIPATIONS <i>(Millions d'Euros)</i>	M.€.	
	2024	2023
MONTANT NET DEBUT EXERCICE	7 624	7 598
Acquisitions & souscriptions		
Cessions & fusions (nettes)		
Apport partiel d'actifs de titres Airbus Operations SL par		26
Dotations aux amortissements et dépréciations		
Reprises sur amortissements et dépréciations		
MONTANT NET FIN EXERCICE	7 624	7 624

Les tableaux ci-après détaillent les renseignements concernant les filiales et participations :

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (Décret 83- 1020 du 29 novembre 1983 - article 24-11°)		M.€. (Millions d'Euros)	
		31/12/2024	
	Pourcentage détenu	Valeur comptable des titres	
		Brute	Nette
A - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS			
1. Filiales (plus de 50% du capital détenu)			
Airbus Operations sl	100,00%	77	77
Premium Aerotech Gmbh renommée Airbus gmbh en 2023	94,67%	2 400	2 400
Airbus Operations ltd	100,00%	5 144	5 144
Star Real Estate	97,48%	2	2
2. Participations (10 à 50% du capital détenu)			
Corse Composite Aéronautiques	25,56%	1	1
3. Autres participations			
Pays de la Loire croissance	1,53%	0,2	0,2
Tarmac Aerosave	2,68%	0,01	0,01
TOTAL		7 624	7 624

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (Décret 83- 1020 du 29 novembre 1983 - article 24-11°)				Données 2023			M.€. <i>(Millions d'Euros)</i>	
							31/12/2023	
A - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS	Capitaux propres	dont Capital	Pourcentage détenu	Dont Résultat dern. Ex.clos	Dividendes distribués	Chiffre d'affaires	Valeur comptable des titres	
							Brute	Nette
1. Filiales (plus de 50% du capital détenu)								
Airbus Operations sl	737	52	100,00%	78	200	1 524	77	77
Premium Aerotech Gmbh renommée AIRBUS GMBH en 2023	1 656	938	94,67%	720		974	2 400	2 400
Airbus Operations ltd	M€ 2,018	M€ 1467	100,00%	M€ 437		M€ 4,340	5 144	5 144
STAR REAL ESTATE	399	2	97,48%	23	11	77	2	2
2. Participations (10 à 50% du capital détenu)								
CORSE COMPOSITE AERONAUTIQUES	9	2	25,56%	0		55	1	1
3. Autres participations								
Pays de la Loire croissance (données 2024)	10	14	1,53%	(3)		0	0,3	0,3
Tarmac Aerosave	33	0,50	2,68%	12	0,3	63	0,01	0,01
TOTAL							7 624	7 624

3.1.3 Stocks

STOCKS ET EN-COURS				
<i>(Millions d'Euros)</i>				
	31/12/2023	31/12/2024		
	Net	Brut	Dépréciations	Net
Matières premières et autres approvisionnements	696	986	94	893
En-cours de production	306	422	86	335
Produits intermédiaires et Finis	54	80	11	69
TOTAL	1 056	1 487	190	1 297

L'augmentation nette des stocks est de 241 M€ se décomposant en :

- +197 M€ de stocks de matières premières suite à la crise mondiale sur le titane et les composants,
- +44 M€ des autres stocks du fait du ramp-up des programmes ainsi que de la sécurisation des fournisseurs.

3.1.4 Créances

<i>(Millions d'Euros)</i>					
	31/12/2024			Dont à + 1 an	31/12/2023
	Brut	Dépréciations	Net	Net	Net
CREANCES D'EXPLOITATION					
Créances clients et comptes rattachés	3 642	171	3 472		3 018
Autres créances d'exploitation	341	-	341		343
TOTAL CREANCES D'EXPLOITATION	3 984	171	3 813	-	3 361
- dont entreprises liées	3 346		3 346		2 942
CREANCES DIVERSES					
Créances diverses	62	-	62		68
TOTAL CREANCES DIVERSES	62	-	62		68
- dont entreprises liées	57	-	57	-	56
TOTAL GENERAL	4 046	171	3 875	-	3 429
- dont entreprises liées	3 403	-	3 403	-	2 998
- dont produits à recevoir	- 0	-	0	-	0
- dont diminutions liées aux écarts de conv. Actif	- 13	-	13	-	11
- dont augmentations liées aux écarts de conv. Passif	- 3	-	3	-	1

Les créances d'exploitation avec les entreprises liées (3 346 M€) sont notamment constituées de la quote-part de marge commerciale annuelle rétrocédée par la SEP et revenant à la société (2 010 M€ de partage de résultat).

3.1.5 Charges constatées d'avance et autres

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE ET AUTRES (Millions d'Euros)			
	31/12/2024	Dont à + 1 an	31/12/2023
Charges constatées d'avance	56	-	47
Charges à répartir	-	-	-
Primes de remboursement des obligations	-	-	-
Ecart de conversion actif	62	-	48
TOTAL	118	-	95
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
	31/12/2024	Dont à + 1 an	31/12/2023
Charges constatées d'avance sur services extérieurs	56	-	47
Autres charges constatées d'avance	-	-	-
TOTAL	56	-	47

3.1.6 Valeurs mobilières de placement

Néant.

3.1.7 Disponibilités et emprunts auprès des Etablissements de crédit

DISPONIBILITES ET EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT M.€. (Millions d'Euros)			
	31/12/2023	Variation nette de trésorerie sur l'exercice 2024	31/12/2024
Banques	-		-
Valeurs à l'encaissement	-		-
Compte courant de Trésorerie du cash pooling groupe Airbus	84	- 240	- 155
TOTAL	84	- 240	- 155

3.1.8 Capitaux propres

Le capital est composé de 1 010 319 745 actions de valeur nominale de 1 EURO chacune.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES		M.€. (Millions d'Euros)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2023 Résultat inclus		11 139
Capital		1 010
Primes d'émission, d'apports et de fusion		3 302
Réserves et report à nouveau		4 869
Autres capitaux propres		3
Résultat de l'exercice N-1		1 054
Subventions d'investissements		2
Provisions réglementées		899
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2024 Résultat inclus		11 139
Augmentation du capital		0
Augmentations primes d'émission, de fusion, d'apport		0
Dividendes versés sur exercice N-1		-1 054
Autres capitaux propres		0
Augmentations des Provisions réglementées & Subvention d'investissement *(1)		138
Diminution nette des Provisions réglementées et Subvention d'investissement *(2)		-160
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2024 avant résultat		10 062
Résultat net de l'exercice après impôt		1 760
Acomptes sur dividendes		
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/24 résultat inclus		11 822

*(1) Dont dotation amortissements dérogatoires : 136 M.€.

*(2) Dont reprise amortissements dérogatoires : - 160 M.€.

*(1) Dont augmentation subventions : 2 M.€.

*(2) Dont reprise subventions : - 0 M.€.

Conformément à la Décision de l'Associé Unique Airbus SAS en date du 25 juin 2024, le résultat de l'exercice 2023 a été entièrement distribué à Airbus SAS pour un montant de 1.054.331.745 euros. Ce dernier a été mis en paiement en date du 25 septembre 2024.

3.1.9 Provisions pour risques et charges

TABLEAU DE VARIATION DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES						M.€. (Millions d'Euros)
	31/12/2023	Dotation de l'exercice	Reprise (utilisée)	Reprise (non utilisée)	Reclassement	31/12/2024
Garanties clients	-					-
Prestations à fournir	-	-	-			-
Perte à terminaison *	153	6	- 18			141
Indemnités de départ en retraite	343	28	- 13			358
LTIP Unit plan	2	-	1			1
Médailles du travail	29	4	- 2			31
Provisions pour risques et charges de personnel	374	32	- 14	-		390
Pertes de changes	48	14				62
Autres provisions pour charges	10	1		- 6		4
Risques divers	28	3	- 2	- 0		29
Autres provisions pour risques et charges	38	4	- 2	- 6		33
TOTAL	613	55	- 34	- 6	-	626

* La provision pour perte à terminaison concerne principalement les activités de l'A400M.

Les engagements de retraite, aboutissant à la comptabilisation de la provision pour indemnités de départ en retraite, sont calculés par l'actuaire à partir des hypothèses suivantes :

ENGAGEMENTS DE RETRAITE			M.€.
			(Millions d'Euros)
	31/12/2023	31/12/2024	
HYPOTHESES			
Taux d'actualisation	4,00%	3,50%	
Taux d'augmentation des salaires	3,00%	2,70%	
Valeur actuarielle des droits accumulés	- 308	- 344	
Gains actuariels non amortis	- 135	- 118	
Pertes actuarielles non amorties			
actifs du régime	100	103	
MONTANT PROVISIONNE AU BILAN	- 343	- 358	

3.1.10 Dettes financières

DETTES FINANCIERES						(Millions d'Euros)
	31/12/2024	Dont à - 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	31/12/2023	
Emprunts auprès d'organismes de crédit	-				-	
Emprunts auprès des sociétés du groupe (CC AIRBUS SE)	155	155			-	
Emprunts et dettes Financières diverses	16	16		-	21	
Avances AIRBUS SAS (A350)	1 642	58	687	897	1 616	
TOTAL	1 813	229	687	897	1 637	
- dont augmentations liées aux écarts de conv. Actif	-				0	
- dont diminutions liées aux écarts de conv. Passif	-				-	

Au cours de l'exercice, le compte de cash-pooling à l'égard de Airbus SE est passé d'une position « créances » de 84 M€ au 31 décembre 2023 à une position « dettes de 155 M€ au 31 décembre 2024(cf la note 3.1.7).

3.1.11 Dettes d'exploitation

DETTES D'EXPLOITATION (Millions d'Euros)			
	31/12/2024	Dont à + 1 an	31/12/2023
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 565	-	1 523
Dettes fiscales et sociales	419	-	407
Autres dettes d'exploitation	-	-	-
TOTAL	1 984	-	1 930
- dont entreprises liées	590	-	502
- dont charges à payer	748	-	667
- dont augmentations liées aux écarts de conv. Actif	60	-	46
- dont diminutions liées aux écarts de conv. Passif	- 49	-	- 52

3.1.12 Dettes diverses

DETTES DIVERSES (Millions d'Euros)			
	31/12/2024	Dont à + 1 an	31/12/2023
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	21	-	60
Dettes fiscales (impôts sur les bénéfices)	-	-	-
Autres dettes diverses	2	-	16
TOTAL	22	-	75
- dont entreprises liées	1	-	1
- dont charges à payer	21	-	19
- dont augmentations liées aux écarts de conv. Actif	-	-	-
- dont diminutions liées aux écarts de conv. Passif	-	-	-

3.1.13 Produits constatés d'avance et Comptes de régularisation

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE & COMPTES DE REGULARISATIONS M€. (Millions d'Euros)		
	31/12/2024	31/12/2023
Produits constatés d'avance	21	21
Quotas d'émission de CO ² alloués par l'état	-	-
- dont entreprises liées	-	-
TOTAL	21	21

3.1.14 Engagements

ENGAGEMENTS M€. (Millions d'Euros)					
	AU PROFIT DE:				
	DIRIGEANTS	FILIALES ET GIE CONSOLIDES	AUTRES	TOTAL 31/12/2024	TOTAL 31/12/2023
1 - ENGAGEMENTS DONNES					
Engagements de Cr�dit bail			-	-	-
Engagements de concession long terme			7	7	9
Engagements de retraites (n�gatif = gain actuariel)			- 118	- 118	- 135
Engagements nets au titre de Financement de ventes				-	-
Cautions et garanties bancaires				-	-
Autres engagements donn�s			-	-	-
TOTAL	-	-	- 111	- 111	- 126
2 - ENGAGEMENTS RECUS					
Avals				-	-
Cautions			21	21	15
Engagements de retraites			103	103	100
Engagements nets au titre de Financement de ventes				-	-
S�ret�s r�elles re�ues				-	-
Autres engagements re�us			-	-	-
TOTAL	-	-	124	124	115

L'engagement de retraite total (DBO) s' l ve au 31 d cembre 2024   344m  dont 358m  sont reconnus au bilan en provision, 118m  constituent un  cart actuariel n gatif non reconnu (gain actuariel en engagement hors bilan) et 103m  d'actifs de r gime  galement non reconnus au bilan constituant des engagements re us (voir note 3.1.9).

3.1.15 Chiffre d'affaires

CHIFFRE D'AFFAIRES REPARTI ENTRE LES ACTIVITES CIVILES ET MILITAIRES		
	M�. (Millions d'Euros)	
	31/12/2024	31/12/2023
Civiles	12 811	11 477
Militaires	372	384
TOTAL	13 183	11 861

CHIFFRE D'AFFAIRES REPARTI SELON LES ZONES GEOGRAPHIQUES		
	M€. (Millions d'Euros)	
	31/12/2024	31/12/2023
France	12 684	11 471
Allemagne	116	93
Royaume-Uni	85	81
Autres pays de l'Union Européenne	119	61
Sous-Total Union Européenne	13 004	11 705
Suisse	0	0
Autres Pays A.E.L.E. (A)	-	-
Autres Pays de l'Europe	-	-
Canada	76	40
Etats Unis	25	46
Amérique Latine	1	1
Asie & Océanie	45	52
Afrique et Moyen-Orient	30	18
Montant Net du Chiffre d'Affaires (B)	13 183	11 861

(A) . Islande, Liechtenstein & Norvège

(B) . Montants H.T. Nets des RRR Accordés .

3.1.16 Rémunération des dirigeants (décret 83- 1020 du 29 novembre 1983 - article 24-18°)

Cette information n'est pas mentionnée, elle conduirait à divulguer les rémunérations concernant une seule personne.

3.1.17 Charges et produits concernant les entreprises liées

M€. (Millions d'Euros)		
PRODUITS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES		
	31/12/2024	31/12/2023
Ventes de produits	12 321	11 093
Ventes de prestations	506	512
Autres produits d'exploitation	-	-
Produits financiers	237	28
TOTAL	13 064	11 633
CHARGES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES		
	31/12/2024	31/12/2023
Achats & Services Extérieurs	5 213	4 953
Autres charges d'exploitation	136	181
Charges Financières	-	-
TOTAL	5 349	5 134

3.1.18 Résultat financier

RESULTAT FINANCIER		M.€. (Millions d'Euros)	
		31/12/2024	31/12/2023
Frais Financiers net			
- Frais Financiers AIRBUS SAS			
- Charges liées à la Convention de gestion de Trésorerie Centralisée	-	-	-
- Autres Frais Financiers	-	83	82
Produits Financiers nets			
- Produits de Participations et autres immobilisations Financières		211	0
- Revenus liés à la Convention de gestion de Trésorerie Centralisé		26	28
- Revenus des créances AIRBUS SAS		-	-
- Revenus sur compte courant STAR REAL ESTATE		-	-
- Revenus des créances commerciales		0	0
- Autres produits Financiers			
Résultat net de change		0	0
Dotations aux provisions		-	-
Reprise de provision		-	-
RESULTAT FINANCIER		154	54

3.1.19 Résultat exceptionnel

RESULTAT EXCEPTIONNEL		M.€. (Millions d'Euros)	
		31/12/2024	31/12/2023
Charges exceptionnelles sur les opérations en capital	-	0	1
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	2	2
Charges de restructuration		-	-
Charges sur exercices antérieurs		-	-
Autres charges exceptionnelles		-	-
Dotations aux provisions pour amortissements dérogatoires	-	136	176
Autres Dotations aux amortissements et provisions exceptionnels	-	3	0
Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels	-	1	122
Dotations aux provisions pour dépréciations exceptionnelles		-	47
Produits exceptionnels sur opérations en capital		0	0
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		2	2
Produits sur exercices antérieurs		-	-
Quote-part de subventions virées au résultat de l'exercice		0	0
Autres Produits exceptionnels		0	-
Reprises de la provision pour amortissements dérogatoires		160	164
Reprises de la provision pour hausse des prix		-	-
Reprises sur autres provisions exceptionnelles		6	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL		27	183

3.1.20 Situation fiscale

SITUATION FISCALE		
	M.€. (Millions d'Euros)	
	31/12/2024	31/12/2023
Impôts à payer	-514	-296
Crédit d'impôt	31	34
Crédit d'impôt N-1	-3	-1
TOTAL	-486	-263

3.1.21 Répartition de l'Impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

	M.€. (Millions d'Euros)	
	31/12/2024	31/12/2023
Impôt lié au résultat courant	-509	-299
Impôt lié au résultat exceptionnel	-5	3
Autres	0	0
Impôts à payer	-514	-296

3.1.22 Variation des impôts différés ou latents

Les Impôts sont calculés selon le taux d'Impôt sur les sociétés y compris les contributions additionnelles.

En M Euros	25,83%							25,83%	
Nature	Ouverture 2024		Variations		Clôture 2024		Variation	Clôture 2024	
Décalages certains ou éventuels	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif	Taux	Actif	Passif
Provisions réglementées									
Provision pour investissement									
Amortissements dérogatoires		232		-6		226			226
Charges non déductibles temporairement									
Autres	75		-8		67			67	
Provisions pour retraite	89		4		92			92	
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées									
Variation des écarts de conversion passif	1		12		13			13	
	165	232	8	-6	173	226	0	173	226

3.1.23 Effectifs temps plein payés à fin d'exercice

	31/12/2024	31/12/2023
Mensualisés	2 993	1 251
Ingénieurs et cadres	8 835	8 898
Employés & Agents Techniques de maîtrise	4 722	6 036
TOTAL	16 550	16 185

3.1.24 Participation des salariés

	M.€. (Millions d'Euros)	
	31/12/2024	31/12/2023
Participation des salariés	-48	-28

L'écart entre la participation payée en 2024 et la prévision de 2023 est de 6 m€ (provision à 36m€, paiement de 42m€).

La participation provisionnée au titre de 2024 s'élève à 42m€.

3.1.25 Recherche et développement

L'effort d'innovation (activités de recherche, développement et industrialisation), qui contribue à la constitution du Fond technologique du groupe, est apprécié au travers de deux notions :

* Les frais d'innovation autofinancée qui correspondent à l'ensemble des investissements d'innovation,

* Les charges d'innovation autofinancée qui traduisent l'impact sur le résultat de l'effort d'innovation : frais enregistrés en charges, amortissements des dépenses immobilisées, charges nettes de remboursement des avances remboursables.

RECHERCHE & DEVELOPPEMENT			M.€.
	2024	2023	
Ensemble des frais de recherche, Développement et Industrialisation	1 626	1 552	
A déduire : coût de revient des marchés	- 103	- 119	
Frais d'innovation autofinancée	1 523	1 433	
+ Charges nettes de remboursement des avances de l'état			
- Production immobilisée (outillages spécialisés)	- 355	- 250	
- Production stockée	- 0		
+ Amortissement et dépréciation des dépenses immobilisées ou stockées	227	227	
Charges d'innovation autofinancée	1 395	1 410	

4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Droits de douane

Le 2 avril 2025, les États-Unis ont annoncé une hausse des droits de douane ayant des répercussions importantes sur le commerce mondial. Depuis le 2 avril 2025, l'environnement tarifaire mondial est incertain en termes de mise en œuvre, de périmètre et de durée, ce qui rend prématuré une quantification de l'impact. Dans le cadre actuel, l'exposition financière directe d'Airbus est principalement due à l'augmentation des coûts des sous-ensembles importés dans les chaînes d'assemblage final situées aux États-Unis et en Chine. Tout en progressant dans son évaluation, Airbus identifie les moyens pour s'adapter et atténuer l'impact. Airbus s'appuie sur des mécanismes réglementaires, son organisation industrielle, notamment en optimisant les flux logistiques, ainsi que sur son carnet de commandes solide et diversifié. En ce qui concerne l'impact indirect des droits de douane, Airbus surveille de près et de manière proactive la façon dont ils pourraient potentiellement affecter le trafic aérien, les clients et sa chaîne d'approvisionnement au fil du temps.

Spirit

Le 28 avril 2025, le groupe Airbus a conclu un accord définitif avec Spirit AeroSystems pour l'acquisition d'actifs industriels dédiés à ses programmes d'avions commerciaux. Dans le cadre de cet accord, le groupe Airbus prendra possession des actifs suivants de Spirit AeroSystems : le site de Kinston, en Caroline du Nord (sections de fuselage A350); le site de St. Nazaire, en France (sections de fuselage A350); le site de Casablanca, au Maroc (composants A321 et A220); la production de pylônes A220 à Wichita, au Kansas, aux États-Unis; la production d'ailes A220 à Belfast, en Irlande du Nord; et la production du fuselage central de l'A220 à Belfast, en Irlande du Nord, à moins que Spirit AeroSystems n'identifie un acheteur approprié pour la partie du site où ces activités sont situées.

Le groupe Airbus va également acquérir la production de sous-ensembles d'ailes pour les A320 et A350 à Prestwick, en Écosse. Spirit AeroSystems a l'intention de vendre le site de Subang, en Malaisie, à une tierce partie.

Ces acquisitions seront réalisées pour partie par une filiale d'Airbus Operations SAS, Airbus Operations Ltd. Aucun impact sur les comptes 2024 d'Airbus Operations SAS n'a été identifié.

Avec cette opération, le groupe Airbus vise à assurer la stabilité de l'approvisionnement pour ses programmes d'avions commerciaux grâce à une approche long terme, tant sur le plan opérationnel que financier, pour les principaux sous-ensembles.

La finalisation de l'acquisition et le transfert officiel des activités sont prévus pour le troisième trimestre 2025, sous réserve des approbations réglementaires et autres autorisations habituelles.